

RAPPORT ANNUEL 2017



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

4	Chiffres clés
6	Synthèse et perspectives
8	Stratégie
10	Faits marquants
14	Activités
16	Transition énergétique
17	Performance environnementale
18	Gouvernance
22	Participations
24	Capital humain

RAPPORT FINANCIER

28	Commentaires
30	États financiers consolidés
34	Principes comptables
36	Compte de résultat
46	Actif
55	Capitaux propres
57	Passif
69	Informations générales
80	Rapport de l'organe de révision

Pour faciliter votre lecture, nous avons renoncé à une rédaction épiciène, c'est-à-dire dans un langage conforme au principe de l'égalité des sexes. Toutefois, ce choix n'entame en rien notre conviction à défendre inconditionnellement l'équité entre hommes et femmes.



RAPPORT DE GESTION

CHIFFRES CLÉS

Au service de 228'000 clients

MÉTIERS ET OUVRAGES



52

Millions de m³
d'eau potable
distribués



80 %

Genevois desservis
par le réseau de fibre
optique SIG



54'800

Ménages alimentés en
chaleur thermique



8'500

Km de réseaux



261'000

Tonnes de déchets
traités (verts et
incinérés)



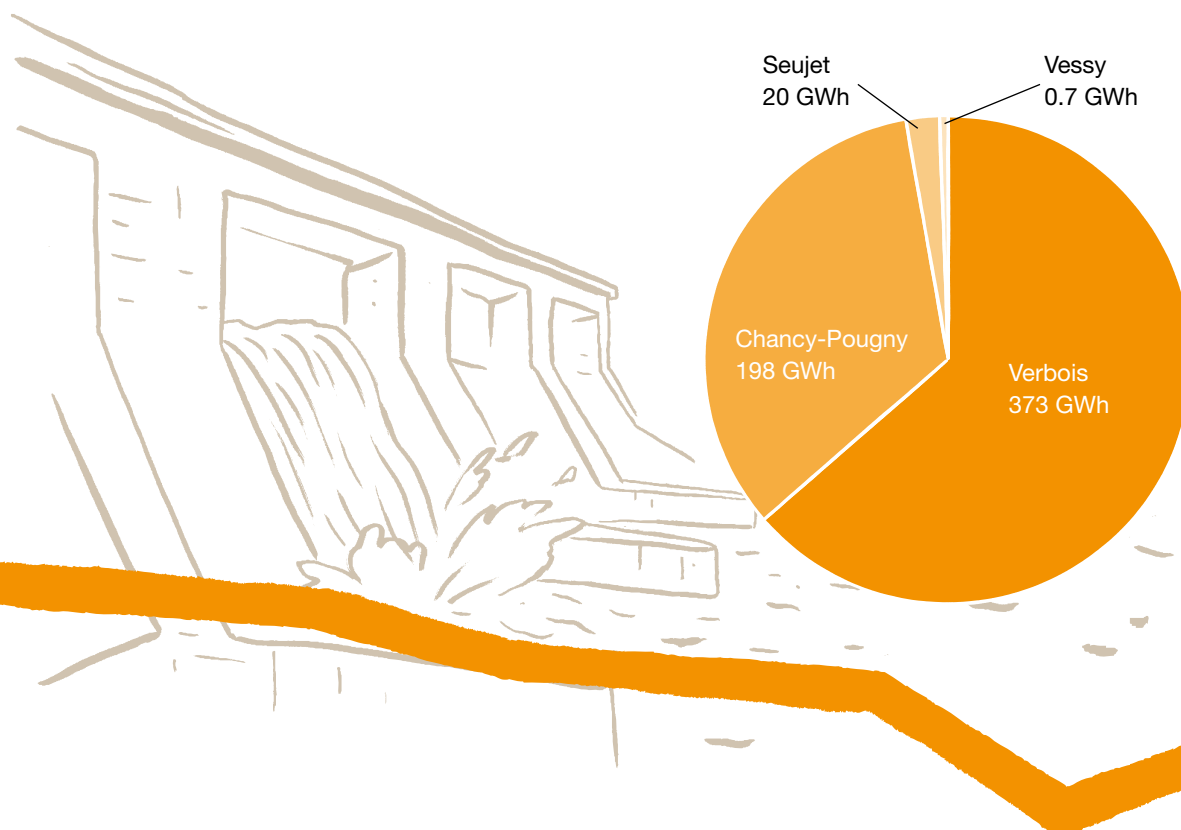
93 %

Émissions de CO₂ dues
à la combustion de gaz
compensées grâce aux
clients Gaz Vitale

PRODUCTION THERMIQUE

422 GWh

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE



2000

RÉSULTATS

1'065 MCHF

Chiffre d'affaires consolidé

261 MCHF

Résultat d'exploitation consolidé (EBITDA)

3.1 MDS CHF

Immobilisations

PERFORMANCE

-12,1%

Baisse de la consommation électrique pour les installations de SIG, depuis 2012

30 MCHF

Charges d'exploitation économisées à horizon 2020

-155 GWh

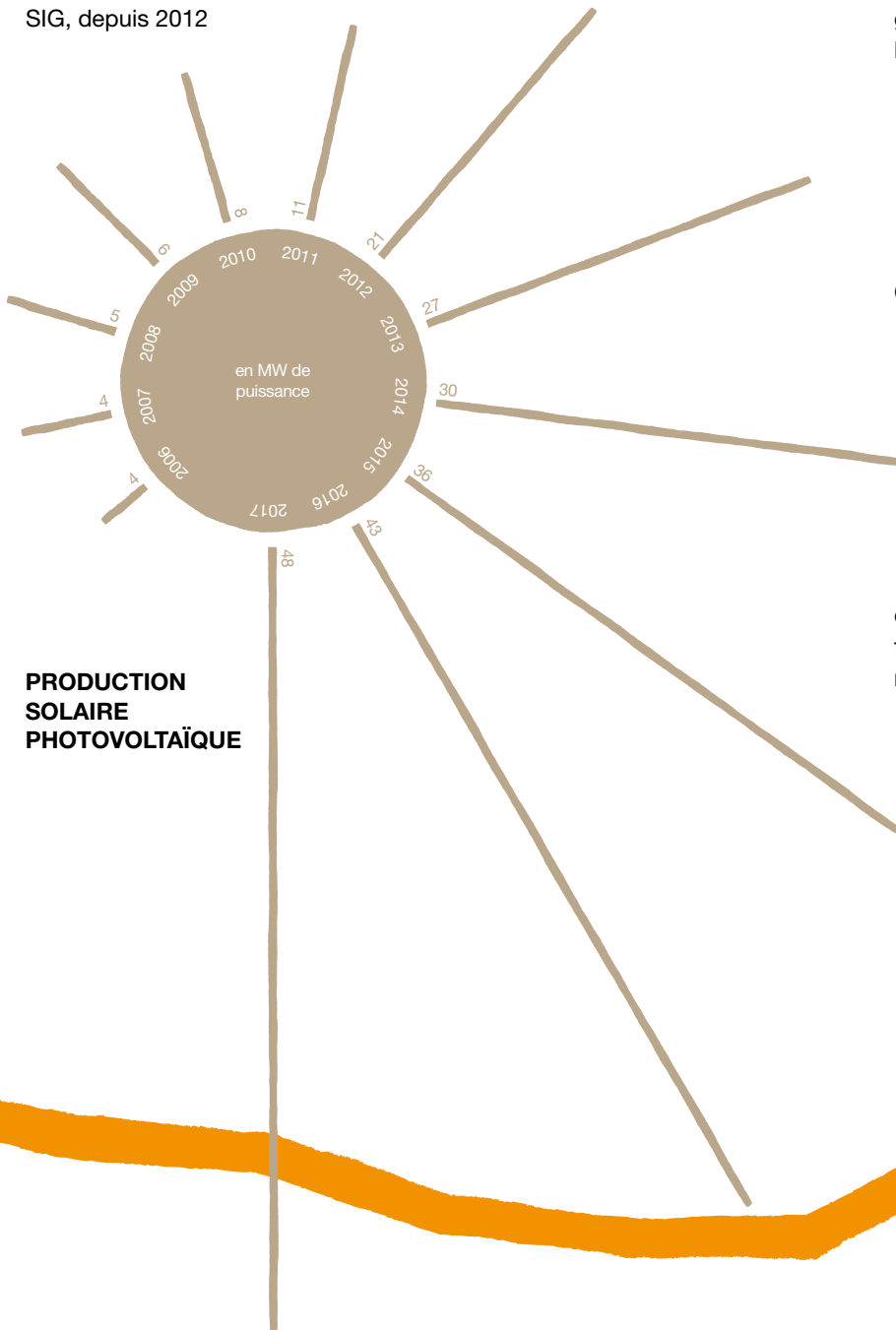
Économies d'électricité annuelles réalisées depuis la création du programme éco21, soit l'équivalent de la consommation de 52'000 ménages

60'400

Clients Electricité Vitale Vert

100%

de l'énergie électrique fournie par SIG est d'origine renouvelable



-13,3%

2017

Baisse du prix de vente moyen de l'électricité entre 2000 et 2017

Cap sur la transition énergétique



**MICHEL
BALESTRA**
Président



**CHRISTIAN
BRUNIER**
Directeur général

Comment qualifieriez-vous notre performance économique 2017 ?

Christian Brunier : Le contexte économique dans lequel nous travaillons se caractérise par une concurrence accrue, aussi le résultat de gestion que nous pouvons présenter (65 MCHF, en augmentation de 12 % par rapport à 2016), peut être qualifié de très satisfaisant. Nous avons également réussi à réduire notre endettement de près de 100 MCHF. Ceci alors que nos investissements opérationnels se montent à plus de 180 MCHF.

Michel Balestra : Nous continuons en outre nos efforts à l'interne pour économiser nos charges d'exploitation. Le projet Leviers de performance nous a permis de réaliser 5 millions d'économies supplémentaires. Là encore, nous obtenons un résultat conforme aux exigences que nous nous étions fixées. Globalement, si je devais résumer la situation en une phrase, je dirais que nous tenons le cap.

Au-delà des aspects financiers, quand vous passez en revue cette année écoulée, qu'auriez-vous envie de retenir ?

MB : Que notre démarche et les principes qui régissent notre travail, trouvent un large écho à Genève et au-delà. Nous avons reçu de nombreux prix pour notre engagement dans la transition énergétique, mais aussi pour les efforts que nous faisons pour garantir à nos collaboratrices et collaborateurs, à nos apprentis, des conditions de travail favorisant leur bien-être. C'est réjouissant.

CB : Ces distinctions sont des faits marquants que Michel Balestra et moi-même avons souhaité faire figurer en toutes lettres sur ce rapport (voir pages 10 à 12). Lorsque nos efforts sont reconnus, lorsque la voie que nous empruntons fait des émules, je pense qu'il convient de le souligner. C'est le succès collectif de l'équipe SIG !

Vous estimez que cela conforte la stratégie de SIG ?

CB : Nous avons dans de nombreux domaines fait œuvre de pionniers. Quand nous avons lancé le programme d'efficacité énergétique éco21, je peux vous dire que beaucoup n'y croyaient pas du tout. Aujourd'hui, éco21 a permis d'économiser 155 GWh. Et l'intérêt se répand. Je dois prochainement me rendre au Maroc, sur invitation du gouvernement, qui a envie de s'investir dans le domaine et qui considère notre programme comme une référence. Alors, je ne dirais pas que les récompenses nous confortent, simplement qu'elles méritent d'être présentées pour ce qu'elles sont : une belle reconnaissance de notre travail.

Qu'est-ce qui a le plus évolué à SIG ces dernières années ?

MB : Je pourrais vous parler d'EquiLibre, des horaires à la confiance, de réinventer la manière de travailler au sein de l'entreprise ou des leviers de performance, cette volonté forte de faire diminuer nos charges d'exploitation... Mais je crois que le fait marquant, ce sont les rapports très forts que nous avons tissés avec notre magistrat de tutelle, et les services de l'Etat.

CB : La transition énergétique, la smart city, la thermique renouvelable, les économies d'énergies, ces grands sujets qui nous occuperont durant les prochaines décennies, ne sont pas de ceux que l'on empoigne en solitaire. Il faut une volonté citoyenne, mais aussi politique, pour soutenir la démarche.

MB : Quand je suis arrivé au sein de SIG, l'entreprise passait pour un électron libre qui jouait sa propre partition. Communiquer avec les Autorités, travailler en étroite collaboration avec l'OCEN, avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, faire avancer les dossiers ensemble, c'était à nos yeux une absolue priorité. La volonté de Monsieur Hodggers et de ses équipes est, à ce titre, tout à fait enthousiasmante.

Quelle est l'importance de cette bonne collaboration avec l'Etat ?

MB : Dire qu'il est nécessaire que les acteurs genevois tirent à la même corde n'est pas de la rhétorique. La libéralisation complète de l'électricité est plus que jamais dans l'air du temps. Pour une entreprise, et plus largement un Canton comme le nôtre, qui est en avance sur les temps de passage de la Stratégie énergétique 2050, et qui fonde sa stratégie sur le renouvelable et le local, ce n'est pas une bonne nouvelle.

Cet investissement dans le renouvelable et les énergies locales se fait-il sentir sur les prix ?

CB : Une stratégie basée sur la qualité ne peut se faire au détriment du prix.

MB : Le courant que nous fournissons est 100% renouvelable, et notre maintenance des réseaux est irréprochable. Ce sont nos valeurs, l'ADN de notre entreprise. Mais le prix reste une donnée essentielle et nous y travaillons au quotidien.

CB : Toutes les études comparatives démontrent que nous faisons partie des bons élèves en termes de prix. Cela veut dire que l'on peut aujourd'hui investir dans le renouvelable et proposer à nos clients des prix tout à fait compétitifs à l'échelle suisse. La qualité des énergies fait partie de nos valeurs, et fournir ces énergies propres à bon prix, c'est notre combat ! Et c'est ce que nous devons à nos clients.

MB : Nous sommes une entreprise fortement insérée dans un tissu économique et social. Nous travaillons avec les Genevois au quotidien. Et c'est sur notre qualité de service au jour le jour, la fiabilité de nos réseaux, que se joue ce rapport de confiance.

CB : Les chiffres du SAIDI, à savoir les coupures accidentelles des différents fluides et la rapidité avec laquelle nous rétablissons les fluides chez le client sont, à mes yeux, particulièrement importants. Nous nous situons parmi les meilleurs élèves dans le domaine, avec 7.8 minutes de moyenne annuelle pour l'électricité.

C'est par ces résultats très tangibles, très concrets, que nous construisons l'avenir.

STRATÉGIE

Mission

SIG est un établissement de droit public autonome. Elle assure, au quotidien, les services essentiels à Genève grâce à son savoir-faire dans la gestion des réseaux d'énergies, d'eaux, de fibre optique et de traitements des déchets.

SIG propose à ses clients, tant pour ses activités de service public que pour celles en concurrence, des produits et des services fiables, performants, innovants et respectueux de l'environnement.

NOS VALEURS : LA BASE DE NOTRE IDENTITÉ



Durabilité



Excellence



Proximité



Audace

Notre conception de l'innovation

Etre une entreprise active dans la transition énergétique, tournée vers l'avenir et l'innovation.

Innover, c'est transformer une idée nouvelle en valeur ajoutée. Innover, c'est aussi tenir compte des attentes de nos clients et de l'évolution technologique, ainsi que de la viabilité économique, sociale et environnementale des transformations.

Cela implique de développer une culture d'agilité, d'apprentissage continu et d'ouverture vers la société. La technologie et le numérique sont des leviers puissants : SIG intègre leur potentiel en favorisant l'expérimentation pour éviter les risques et surtout pour profiter des opportunités offertes.

LA TRANSFO, UN LABORATOIRE D'IDÉES NOVATRICES À SIG

La Transfo est un laboratoire d'idées novatrices mis à disposition des collaborateurs SIG. Utilisant les méthodes issues du « Design Thinking », il a pour vocation de favoriser l'innovation au sens large. Chacun a l'occasion de venir tester ses idées, de les mettre en commun, de les prototyper, de bénéficier de l'expérience des autres. Les idées peuvent être à l'origine d'un nouveau produit, ou, plus modestement, mener à l'amélioration ou à la simplification de tâches du quotidien.

La sensibilisation et l'accompagnement sont les premières initiatives de La Transfo, afin de développer une culture de l'innovation au sein de SIG et de placer ses collaboratrices et collaborateurs au centre de la démarche d'innovation.

Un capital de dotation de 100 millions de francs

SIG est une entreprise de droit public autonome au capital de 100 millions de francs, réparti entre l'État de Genève (55%), la Ville de Genève (30%) et les communes genevoises (15%).

Elle assure sa pérennité et son développement grâce au seul produit de ses ventes, sans subvention des pouvoirs publics, et recherche une rentabilité suffisante pour se préparer face à l'avenir et répondre aux évolutions de ses marchés.

Vision

Référence de la transition énergétique en Suisse, SIG est un acteur industriel engagé pour le développement d'une société durable et connectée.

Chaque jour, les activités de SIG sont impactées par les décisions politiques, cantonales, nationales ou encore internationales, par la situation des marchés de l'énergie, mais également par les évolutions technologiques, la sensibilité environnementale de nos clients... et par bien d'autres facteurs encore. Au cœur de ces influences parfois contradictoires, nous nous devons d'affirmer qui nous sommes, et dessiner le chemin qui sera le nôtre.

Le défi pour SIG est capital: il implique à la fois de soutenir avec aplomb ses cœurs de métiers, avec une vision de long terme stable, et de s'engager, avec une audace raisonnable, vers une transformation profonde de ses produits, de ses services, voire de ses partenariats.

SIG S'APPUIE SUR SIX LIGNES DE FORCE :

1. 
Nous focaliser sur les attentes de nos clients et parties prenantes

2. 
Consolider notre pérennité économique dans le respect de notre mission

3. 
Renforcer notre engagement en faveur de l'environnement

4. 
Valoriser notre outil industriel, sa fiabilité et son caractère multifluide

5. 
Construire notre avenir à partir du capital humain

6. 
Exploiter le potentiel du monde numérique et technologique

FAITS MARQUANTS

1.

Nous focaliser sur les attentes de nos clients et parties prenantes

ELECTRICITÉ 100% RENEUVELABLE ET 100% SUISSE.

Depuis le 1er janvier 2017, SIG a renoncé totalement aux énergies fossiles pour son électricité, en remplaçant les 5% d'énergie qui provenaient encore d'une centrale à gaz au Luxembourg par du courant renouvelable. SIG a choisi de se tourner entièrement vers les producteurs suisses d'hydroélectricité. Ils représentent désormais les deux tiers du courant distribué. Le dernier tiers est produit localement, grâce aux barrages le long du Rhône et à 800 centrales solaires genevoises réparties à travers le canton.



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Genève Aéroport et SIG s'allient pour développer le solaire photovoltaïque. L'aéroport dispose de surfaces et SIG d'une expertise confirmée dans le domaine. Ensemble, les quelque 55'000 m² de toiture appelés à être couverts de panneaux solaires permettront de produire environ 7,5 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 2'500 ménages genevois.

BAROMÈTRE SATISFACTION

SIG mesure régulièrement la satisfaction de l'ensemble de ses clients. En 2017, 68% des clients étaient «très» et «extrêmement satisfaits».

BAISSE DES TARIFS ÉLECTRICITÉ



En 2017, SIG a baissé les tarifs de l'électricité de 3%.

PRIX SOLAIRE SUISSE



SIG remporte le prix solaire suisse dans la catégorie «institution» pour la centrale photovoltaïque de la Sablière, première communauté d'auto-consommateurs à Genève.

2 WATT D'OR



L'Office fédéral de l'énergie a récompensé SIG-éco21 et son partenaire, l'association energo, pour le programme «Chaufferie efficiente». Primé dans la catégorie «Efficacité énergétique», ce programme diminue la consommation d'énergie grâce au réglage optimal des chaufferies des bâtiments. Le projet TOSA, dont SIG est l'un des partenaires, a également été récompensé dans la catégorie «Mobilité économe en énergie».

2.

Consolider notre pérennité économique dans le respect de notre mission



LEVIERS DE PERFORMANCE

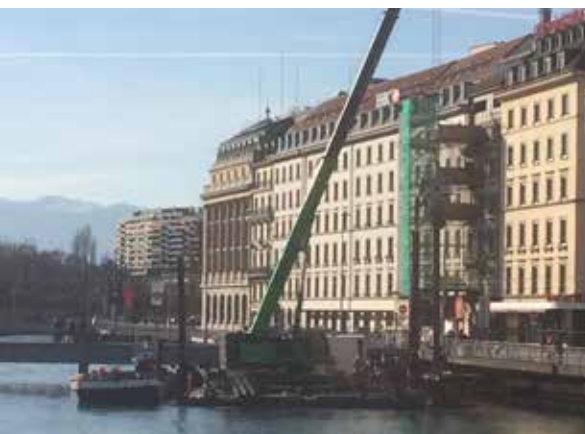
En 2017, l'entreprise a réalisé 5 MCHF d'économies de charges d'exploitation supplémentaires (cumul de 13 MCHF à fin 2017).

EAUX USEES



Le projet de renouvellement et d'extension de la STEP de Vilette a commencé.

Les travaux se poursuivront jusqu'en 2021.



GENILAC

Le déploiement du réseau s'est poursuivi avec des travaux dans le Rhône urbain. Ces travaux ont consisté en la réhabilitation de conduites sous-lacustres déjà existantes dans le bras gauche du Rhône d'une part, et la construction d'une nouvelle conduite dans le bras droit du Rhône urbain d'autre part. Ce réseau de distribution d'eau du lac alimente en froid et en chaleur des bâtiments du centre-ville de Genève.

DÉSENDETTEMENT



Pour la troisième année consécutive, SIG s'est fortement désendettée. Les niveaux des ratios d'endettement à fin 2017 démontrent une gestion saine de l'entreprise.

3. Renforcer notre engagement en faveur de l'environnement



LE PROGRAMME ÉCO21 A 10 ANS

A ce jour, 155 GWh ont été économisés, soit l'équivalent de la consommation électrique de 52'000 ménages genevois. Pour atteindre ce résultat, SIG a investi 86 MCHF. Plus de 15 plans d'actions ont été créés et déployés pour les particuliers, les entreprises, les collectivités et le secteur immobilier. Un pari gagné, grâce au soutien du canton, aux nombreux partenariats et à l'engagement de la population.

CHATILLON

Depuis cet été une nouvelle installation de traitement des odeurs de la halle de compostage est en service afin de limiter les nuisances olfactives pour les riverains. Le confinement de cette halle ainsi que les traitements chimiques et biologique permettent de supprimer la plus grande partie des odeurs.

USINE DE VALORISATION DES DÉCHETS



La décision de réalisation du projet Cheneviers IV a été prise. L'usine actuelle sera remplacée par un ouvrage adapté aux futures normes de rejet et de capacité réduite pour tenir compte des progrès du tri des déchets.



FORAGE DE SATIGNY

Dans le cadre du programme GEothermie 2020, l'Etat de Genève et SIG ont commencé un forage exploratoire de 650 mètres de profondeur à Satigny. Il s'agit de l'un des forages les plus profonds jamais réalisés dans le canton. Ce forage est une étape essentielle du programme genevois, qui entre ainsi dans la phase d'exploration après plus de trois ans d'études et de cartographie du sous-sol.

EAUX USÉES

SIG a raccordé tout le bassin versant de la STEP d'Avully, devenue obsolète, sur la nouvelle STEP de Chancy. Le site de l'ancienne STEP a été démolit et renaturé.

NAPPE DU GENEVOIS

Suite à la mise en évidence d'un taux anormalement élevé de perchlorate dans la nappe du Genevois, des mesures de précaution ont été mises en oeuvre, prévoyant une utilisation accrue de l'eau issue du Léman qui couvre ainsi 90 % des besoins en eau du canton de Genève, contre 80 % auparavant, tandis que l'exploitation de plusieurs puits de la nappe phréatique a été suspendue ou réduite. Des deux côtés de la frontière, la qualité de l'eau potable a été assurée.

FAITS MARQUANTS

4. Valoriser notre outil industriel, sa fiabilité et son caractère multifluide



CENTRE DE CONDUITE ÉLECTRIQUE

Le centre de conduite a été renouvelé. Il gère les réseaux Haute Tension (HT) et Moyenne Tension (MT) de la zone de déserte cantonale, assurant ainsi la supervision du réseau électrique du canton en temps réel et 7j/7.

50 ANS DE LA STEP D'AÏRE



SIG a célébré les 50 ans de la station d'épuration avec des portes ouvertes qui ont attiré plus de 1'500 visiteurs. La STEP d'Aïre est la station d'épuration la plus importante du canton.

COORDINATION CANTONALE DES TRAVAUX EN SOUS-SOL (OGETA)

Une nouvelle charte a été signée par tous les acteurs utilisant le sous-sol, avec une volonté commune d'améliorer les liens entre le développement des quartiers et le sous-sol, ainsi que la coordination à moyen terme afin notamment de réduire les nuisances dues aux travaux.



THERMIQUE

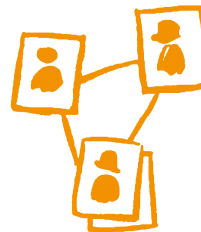
SIG a réalisé un forage géothermique de soixante mètres de profondeur à Châtelaine. Ce puits permettra de produire de la chaleur grâce à la présence d'une nappe d'eau souterraine. Cette énergie alimente un nouveau réseau de chauffage à distance novateur alimenté par trois ressources complémentaires: la géothermie sur nappe d'eau peu profonde via une pompe à chaleur, les déchets urbains via l'usine d'incinération des Cheneviers et le gaz naturel via la chaudière du Lignon.

TROPHÉE NEGAWATT



Cette distinction, qui récompense les entreprises pour leurs économies d'énergie, a été remise cette année à Infomaniak, pour avoir réduit de 20,7 % sa consommation. Plus de 90 grandes entreprises et collectivités genevoises se sont déjà engagées dans le programme d'économies d'énergie Negawatt créé par SIG.

5. Construire notre avenir à partir du capital humain



MEILLEUR EMPLOYEUR 2017

Ce prix, remis par le magazine Bilan, récompense chaque année les entreprises suisses qui innovent dans des domaines comme l'aménagement du temps et des espaces de travail, la formation, la promotion de l'égalité, la santé ou encore la rémunération. SIG est récompensée pour la troisième année consécutive, dans la catégorie entités publiques et semi-publiques. Une belle reconnaissance pour SIG et ses collaborateurs.

SIG, MEILLEURE ENTREPRISE FORMATRICE



SIG a reçu le Prix de la meilleure entreprise formatrice 2017 dans la catégorie «Grandes entreprises». Cette récompense salue l'engagement de SIG dans le domaine de l'encadrement et de la formation professionnelle des jeunes. SIG permet chaque année à près de 70 jeunes de se former dans 15 professions différentes, techniques ou administratives, en vue d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme fédéral.



ORGANISATION DE TRAVAIL

Lancé en 2010, le projet EquiLibre repense l'organisation du travail. Espaces dynamiques, télétravail, autonomie renforcée ont fortement changé le quotidien de 650 collaborateurs. Le déploiement du projet démontre que la satisfaction au travail et la productivité augmentent.

FORMATION APPRENTIS

Le talent des apprentis SIG a été mis en avant, puisque 21 ont obtenu leur CFC, dont 3 avec une maturité professionnelle intégrée.

6. Exploiter le potentiel du monde numérique et technologique



LE BUS TOSA PREND LA ROUTE

Fruit d'une collaboration unique publique-privée entre l'Etat de Genève, les TPG, l'OPI, SIG et ABB Sécheron, le bus TOSA est le premier véhicule articulé électrique de grande capacité bénéficiant d'une large autonomie en se rechargeant en quelques secondes aux arrêts. L'exploitation commerciale a débuté le 10 décembre sur la ligne 23 qui relie l'aéroport à Carouge.

SMART CITY



En complément à son réseau de fibre optique SIG déploie une infrastructure pour favoriser le déploiement de l'Internet des Objets. Ce réseau permet à des capteurs, tel que des compteurs, de dialoguer avec leurs applications à l'aide d'une technologie de transmission sans fils de très basse puissance basée sur le protocole LoRaWAN. Brique de base essentielle pour la mise en place des Smart City, ce nouveau réseau répond à de très hauts standards de sécurisation et de protection des données.



ELECTROMOBILITÉ

Le réseau de bornes de recharge genevoises du réseau MOVE s'étend à Bellevue. Avec l'inauguration de cette première borne de recharge MOVE pour véhicules électriques installée sur un domaine communal, la Commune de Bellevue, SIG et le DETA posent un jalon supplémentaire en faveur de la diminution des nuisances encore associées aux transports individuels, comme la pollution de l'air et le bruit.

ACTIVITÉS

Une entreprise plurielle

La diversité des activités de SIG et ses compétences multiples lui permettent de répondre aux besoins essentiels de la population genevoise.

Électricité



SIG alimente ses clients en énergie électrique, grâce à ses 4'600 km de réseau. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'électricité fournie est d'origine 100 % renouvelable. Environ un tiers émane de la production locale, dont le barrage de Verbois, le plus grand aménagement hydroélectrique genevois.

7.8' Moyenne annuelle d'interruption non planifiée (SAIDI ¹)

¹ Indice de temps moyen d'interruption par client desservi.

Gaz naturel



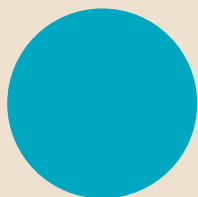
41'515 clients raccordés au réseau de gaz naturel profitent de cette énergie aux multiples applications : chauffage, processus industriels, cuisson, eau chaude, froid. L'importation de cette énergie fossile la plus respectueuse de l'environnement est complétée par 14 GWh de biogaz genevois.

4.27' Moyenne annuelle d'interruption non planifiée (SAIDI ²)

² Indice de temps moyen d'interruption par client desservi.

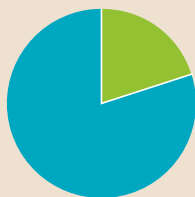
VITALE, L'ÉNERGIE QUI PENSE À DEMAIN

SIG propose une gamme d'énergies respectueuses de l'environnement et offre le choix à ses clients, avec **Electricité Vitale Vert**, de financer le développement d'une électricité écologique et locale, respectivement avec **Gaz Vitale Vert**, de compenser les émissions de carbone avec des projets environnementaux genevois.



**Electricité
100 % Vitale Bleu**

L'énergie hydraulique suisse



**Electricité
20 % Vitale Vert**



**Electricité
40 % Vitale Vert**



**Electricité
100 % Vitale Vert**

100 % écologique et 100 % locale

**Gaz
Vitale Bleu**

Neutre en carbone

**Gaz
20 % Vitale Vert**

**Gaz
Vitale Vert**

10 % de biogaz genevois
90 % de gaz naturel avec compensation des émissions de CO₂ par des projets environnementaux genevois

Efficiences énergétique



SIG fournit des services énergétiques performants et innovants dans la maîtrise des consommations d'énergie pour les professionnels, les ménages genevois et l'éclairage public.

26 MCHF Économies d'électricité générées par éco21

Thermique



SIG offre un réseau innovant de chaleur et de froid, alimenté par l'incinération des déchets, de bois, des sources hydrothermiques et la combustion de gaz naturel. Ces sources sont complétées par de nouvelles solutions géothermiques de faible et moyenne profondeur.

62'800 tonnes Émissions de CO₂ économisées chaque année grâce au réseau thermique

Eau potable



Une eau potable de très grande qualité est produite, distribuée et consommée à Genève. SIG met tout en œuvre pour préserver la qualité du Léman et des nappes phréatiques, deux ressources vitales.

121'785 Analyses dédiées au contrôle de la qualité de l'eau potable

Fibre optique



SIG exploite un réseau de fibre optique permettant de rendre accessibles au plus grand nombre tous les services du très haut débit.

434 km Réseau de fibre optique SIG

Valorisation des déchets



Environ 270'000 tonnes de déchets sont valorisés chaque année aux Cheneviers. L'énergie dégagée permet d'alimenter 20'000 ménages en chauffage et en eau chaude sanitaire.

20 % Déchets genevois acheminés aux Cheneviers par voie fluviale, évitant le déplacement de 13'000 camions chaque année

Traitement des eaux usées



73 millions de m³ d'eaux usées ont été traités. La pollution extraite produit plus de 11'000 tonnes de boues et de déchets valorisés en énergies et en production de ciment.

2'250 Litres d'eaux usées traités chaque seconde



ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À GENÈVE DEPUIS 10 ANS

Depuis sa création, le programme éco21 a obtenu des résultats probants :

- Impact environnemental : 155 GWh d'électricité et 113 000 tonnes de CO₂ économisés
- Impact social : 405 emplois créés à Genève, 26 millions de francs / an d'économies sur les factures d'électricité des Genevois

- Impact économique : 86 millions de francs injectés dans l'économie locale, générant 300 millions d'investissements locaux.

La mise en œuvre du programme éco21 participe également à la satisfaction et la fidélisation des clients de SIG, particuliers, collectivités et entreprises.

Le fondement de la stratégie d'entreprise

Depuis plusieurs années, SIG a fait de la transition énergétique le fondement de sa stratégie d'entreprise, en agissant à deux niveaux: la modification de nos modèles d'affaires et de nos organisations et la modification des habitudes des consommateurs citoyens.

Genève bénéficie d'un engagement fort: le canton a validé sa conception générale de l'énergie qui s'appuie sur la société à 2'000 watts sans nucléaire en tant qu'objectif à long terme. Elle intègre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral, au premier rang desquels figurent l'accroissement de la part des énergies renouvelables et la baisse de la consommation.

Bras industriel de la mise en œuvre de cette conception générale de l'énergie, SIG mène ou participe à tous les projets indispensables à la mise en œuvre concrète de notre stratégie énergétique, à travers des actions et des projets concrets:

Le développement de l'énergie solaire

SIG entend doubler la production solaire sur le canton à l'horizon 2023 à travers la construction de centrales photovoltaïques, la vente d'Electricité Vitale Vert, qui permet le financement et le développement de nouvelles installations photovoltaïques à Genève et la valorisation de la production solaire des clients.

Le développement de l'énergie éolienne

SIG participe au développement, à la construction et à l'exploitation de parcs éoliens en Suisse lorsque ceux-ci présentent un intérêt à la fois énergétique et économique, et pour autant que leur intégration environnementale soit optimisée.

Le développement de solutions thermiques et de la géothermie

Les nouveaux systèmes de chaleur et de froid mis en place s'appuient soit sur la valorisation des rejets de chaleur, soit sur des agents énergétiques renouvelables comme la géothermie de moyenne profondeur ou des systèmes nécessitant une pompe à chaleur.

La diminution de la consommation des énergies électriques et fossiles

SIG s'engage à travers le programme éco21 dont le but est d'offrir des solutions concrètes aux particuliers, aux communes et aux professionnels pour réduire leur consommation d'énergie et d'émissions de CO₂.

SIG AU CŒUR DE LA SMART CITY



Développer une vision et des services pour bâtir une ville intelligente et une société plus durable et connectée s'inscrit dans la stratégie globale de SIG.

La donnée est un élément important de ce changement, qui impose à SIG de se repenser en profondeur. Cela passe par de nombreuses innovations dans des domaines très variés, comme la mobilité électrique, les compteurs intelligents de gestion de consommation, ou encore le projet GeniLac qui rafraîchit et chauffe les bâtiments avec l'eau du lac.

Les évolutions des usages de nos clients et de la nouvelle législation ont aussi une influence sur le réseau électrique et sa gestion impose le développement de solutions intelligentes s'appuyant sur l'utilisation plus intensive de moyens de télécommunication fiables, telle que la fibre optique, afin de le superviser, le contrôler, le maintenir et augmenter son efficacité, c'est ce qu'on appelle le Smart Grid.

Réussir la transition vers un Smart Canton est un défi colossal que SIG soutient, en collaboration avec le canton.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'environnement au cœur des enjeux

Soucieuse de préserver au mieux l'environnement, SIG s'engage à améliorer continuellement sa performance environnementale. En 2017, elle a globalement atteint les quatre objectifs qu'elle s'était fixés.

1. Réduire la consommation électrique du Lignon



Entre 2014 et 2016, les besoins en électricité du siège de SIG, au Lignon, atteignaient 4'255 MWh en moyenne. SIG s'est fixé l'objectif de stabiliser cette consommation en 2017. Les efforts des collaborateurs ont été particulièrement prononcés puisque la baisse enregistrée est de 3 % cette année. Cette baisse significative fait de notre siège administratif un lieu de

travail exemplaire et prouve que besoins énergétiques et préservation des ressources peuvent cohabiter avec intelligence.

En 2017, ce sont donc 4'128 MWh d'électricité qui ont été consommés. Une électricité 100 % locale et 100 % renouvelable.

2. Réduire la consommation électrique dans les ouvrages SIG



Si la consommation énergétique de notre siège administratif est importante, c'est évidemment du côté des installations techniques que réside la plus grosse consommation d'électricité.

Produire de l'énergie, traiter les eaux usées, distribuer l'eau potable et valoriser les déchets de notre canton constituent des activités industrielles à forte demande énergétique. SIG s'est fixé l'objectif, pour 2017, de réduire la consommation électrique de ses sites de 1'250 MWh.

Sept actions de performance énergétique ont été identifiées et mises en œuvre, totalisant une réduction de notre consommation de 1'570 MWh.

Depuis 2012, SIG a diminué sa consommation annuelle de 14'070 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 4'500 ménages. Cette économie représente plus de 12% de la consommation interne de SIG.

3. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre



Malgré une forte volonté d'être un acteur majeur de la transition énergétique en Suisse et un engagement pérenne à favoriser les énergies renouvelables partout où cela est possible, les émissions de gaz à effet de serre font partie des activités industrielles de SIG, qui cherche à les limiter au maximum.

Ainsi, SIG s'est fixé l'objectif de réduire ses émissions de CO₂ de 1'000 tonnes en 2017.

Les cinq projets identifiés et mis en œuvre pour diminuer nos émissions de CO₂ ont permis de dépasser cet objectif, avec une baisse de nos émissions de 1'470 tonnes dans nos ouvrages.

4. Réduire l'impact environnemental lié à la mobilité



Pour réduire son impact sur l'environnement, SIG a fixé à ses collaborateurs cinq objectifs en lien avec leurs besoins en mobilité, tant pour leurs déplacements professionnels que pour leur mode d'arrivée sur leur lieu de travail.

L'objectif global a été atteint à 80%. Malgré l'acquisition de 30 voitures électriques, les émissions du parc véhicules n'ont pas été suffisamment réduites. Des mesures complémentaires seront mises en œuvre pour atteindre l'objectif en 2018.



Nom	CHRISTIAN BRUNIER Directeur général	VINCENT COLLIGNON Directeur commercial
Né en	1963	1966
A SIG depuis	1979	2013
Formation	MBA, Diplôme de chef de projet ISEIG, CFC de commerce	Ingénieur en génie électrique
Fonctions précédentes	<ul style="list-style-type: none"> · Directeur Services partagés (SIG) · Directeur Innovation et communication (SIG) 	<ul style="list-style-type: none"> · Directeur Carburant et combustible (Total Suisse) · Responsable d'activité (Total Italia)
Représentations	EOS Holding SA	Compagnie Luminotechnique SA, Energis Approvisionnement SA, Gaznat SA, CADZIPLO SA, AES



Nom	STÉPHANE MARET Directeur Gestion des réseaux de distribution
Né en	1966
A SIG depuis	2015
Formation	EMBA, ingénieur électricien ETS/EPFL
Fonctions précédentes	<ul style="list-style-type: none"> · Directeur (CSD Ingénieurs) · Directeur (Frigaz SA)
Représentations	ASIG, Swisspower AG, Compagnie Luminotechnique SA



YVES DE SIEBENTHAL
Directeur Environnement

1956

1992

Ingénieur EPFL, Master en ingénierie du gaz

- Directeur Service de l'eau (SIG)
- Directeur Service du gaz et du chauffage à distance (SIG)

CGC Holding SA, CADIOM SA, ISDS Oulens SA, PôleBio Energies SA (jusqu'au 16.11.2017)



GILLES GARAZI
Directeur Transition énergétique

1974

2007

Licence en géologie, postgrade en hydrogéologie

- Responsable éco21/écoclimat (SIG)
- Ingénieur environnement (SIG)

SFMCP, Swisspower Renewables AG



CÉLINE GAUDERLOT
Directrice Finances

1972

2015

EM Lyon (Management / Finance)
Expert-comptable et commissaire-aux-comptes

- Consultante indépendante en finance
- Associée (PwC)

Comité de gestion de la Caisse de prévoyance SIG



ROBERT MONIN
Directeur Ressources humaines

1963

2013

MBA, Master en biologie

- Secrétaire général (État de Genève)
- Directeur RH (État de Genève)

Conseil de fondation CAP Prévoyance, Comité de gestion de la Caisse de prévoyance SIG



PATRICIA SOLIOZ MATHYS
Directrice Services partagés

1976

2005

Licence en sciences politiques,
Mineure en HEC

- Responsable Distribution électricité (SIG)
- Consultante (Andersen / BearingPoint)

PôleBio Energies SA (depuis le 16.11.2017)



ALAIN ZBINDEN
Directeur Droit et risques
Directeur général adjoint

1962

2002

Licence en droit, Avocat

- Responsable de l'Office juridique (SIG)
- Senior Compliance Officer (UBP)

Energis Approvisionnement SA, SFMCP, CGC Holding SA

GOVERNANCE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Nom	Michel Balestra Président	René Longet Vice-président	Antonio Hodgers	Rémy Pagani
Représente	Conseil d'État	Grand Conseil	Conseil d'État	Ville de Genève
Né en	1954	1951	1976	1954
Membre depuis	2014	2012	2013	2012
Bio	<ul style="list-style-type: none"> · Administrateur et directeur de Balestrafic · Ancien Président des HUG 	<ul style="list-style-type: none"> · Ancien Conseiller national · Ancien maire de la ville d'Onex 	<ul style="list-style-type: none"> · Conseiller d'État (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) 	<ul style="list-style-type: none"> · Conseiller administratif de la Ville de Genève (Département des constructions et de l'aménagement)
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> · EOS Holding SA · Alpiq Holding AG 			



Nom	Patrick Malek-Asghar	Barthélémy Roch	Marc Michela	Eric Peytremann
Représente	Communes	Communes	Communes	Ville de Genève
Né en	1964	1967	1947	1940
Membre depuis	2012	2012	2014	2007
Bio	<ul style="list-style-type: none"> · Avocat · Conseiller administratif de Versoix · Député suppléant 	<ul style="list-style-type: none"> · Économiste · Ancien maire d'Aire-la-Ville 	<ul style="list-style-type: none"> · Ingénieur · Ancien maire de Meinier 	<ul style="list-style-type: none"> · Dr. ès sciences astrophysiques
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> · SFMCP (Président) 	<ul style="list-style-type: none"> · Comité de gestion de la Caisse de prévoyance SIG (Président) 		<ul style="list-style-type: none"> · Commission de recours en matière de Statut du personnel (Président) · EnergieDienst Holding AG · SFMCP



Nom	Pierre Gautier	Félix Dalang	Robert Pattaroni	François Gillet
Représente	Ville de Genève	Ville de Genève	Ville de Genève	Conseil d'État
Né en	1954	1947	1937	1959
Membre depuis	2012	2012	2014	2013
Bio	<ul style="list-style-type: none"> · Ingénieur physicien · Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> · Chimiste · Membre de Noé21 	<ul style="list-style-type: none"> · Économiste · Ancien conseiller municipal de la Ville de Genève 	<ul style="list-style-type: none"> · Enseignant · Ancien maire de Plan-les-Quates · Ancien député
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> · Ennova SA (Président) · Gaznat SA 	<ul style="list-style-type: none"> · Commission du personnel (Président) 		<ul style="list-style-type: none"> · CADIOM SA



Nom	Laurence De la Serna	Carlos Saraiva Medeiros	Pierre Kunz	Daniel Devaud
Représente	Conseil d'État	Grand Conseil	Grand Conseil	Grand Conseil
Né en	1967	1965	1943	1952
Membre depuis	2012	2010	2014	2016
Bio	<ul style="list-style-type: none"> · Directrice de Jean Gallay SA · Vice-présidente de l'Union industrielle genevoise · Membre du Conseil de la CCIG 	<ul style="list-style-type: none"> · Directeur général et administrateur de Medinex SA 	<ul style="list-style-type: none"> · Ancien directeur de Balexert · Ancien député et constituant 	
Représentations			<ul style="list-style-type: none"> · CGC Holding, CGC Energie SA (vice-président) · SFMCP · CADIOM SA (Président) · Windpark Lindenberg AG 	<ul style="list-style-type: none"> · Conseil de fondation de CAP Prévoyance · Comité de gestion de la Caisse de prévoyance SIG



Nom	Eric Leyvraz	Alexandra Rys	Hugo Zbinden	Martial Cosandier
Représente	Grand Conseil	Grand Conseil	Grand Conseil	Personnel SIG
Né en	1946	1965	1961	1966
Membre depuis	2012	2007	2014	2009
Bio	<ul style="list-style-type: none"> · Député, Président du Grand Conseil · Vigneron-encaveur et ingénieur agronome 	<ul style="list-style-type: none"> · Conseillère en communication · Membre de la direction CCIG 	<ul style="list-style-type: none"> · Professeur associé UNIGE · Physicien 	<ul style="list-style-type: none"> · Responsable Gestion et Solutions Commerciales (SIG) · Vice-président du syndicat d'employés d'administration (SEA)
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> · Securelec SA (Président) 			



Nom	Frédéric Hiller	Yves Warpin	Yves Gallay
Représente	Personnel SIG	Personnel SIG	Personnel SIG
Né en	1963	1966	1955
Membre depuis	2007	2016	2012
Bio	<ul style="list-style-type: none"> · Responsable adjoint de secteur, Eau potable (SIG) · Président du syndicat VG/SIG 	<ul style="list-style-type: none"> · Deviseur-projeteur (SIG) · Président du syndicat chrétien 	<ul style="list-style-type: none"> · Responsable fonctionnel du système d'information (SIG) · Président du syndicat SSP/SIT

PARTICIPATIONS

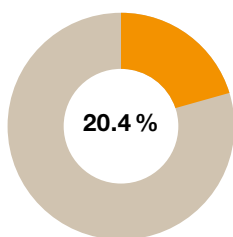
La pertinence de notre développement

SIG développe des partenariats sous forme de prises de participations dans des sociétés du canton et de Suisse. Ces participations sont un outil pour élargir ses prestations, mutualiser ses ressources et remplir sa mission au service de ses clients. Pour maîtriser attentivement son portefeuille, SIG prend part activement au pilotage de ces sociétés.

EOS Holding SA

Développement d'une plateforme romande dédiée aux énergies renouvelables et gestion active de la participation dans Alpiq.

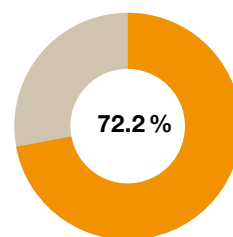
Autres actionnaires: RE, FMV, Groupe E, Lausanne



SFMCP

Aménagement et exploitation de l'usine de force motrice sur le Rhône près de Chancy et de Pougny.

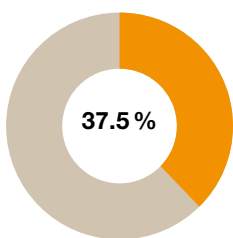
Autre actionnaire: CNR



Gaznat SA

Approvisionnement et transport de gaz naturel à haute pression en Suisse occidentale.

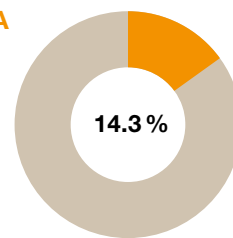
Autres actionnaires: Viteos, Holdigaz, Gazoduc, Yverdon, Lausanne, Groupe E Celsius



Enerdis Approvisionnement SA

Développement de synergies en termes d'approvisionnement en énergies et en diminution de coûts d'infrastructures.

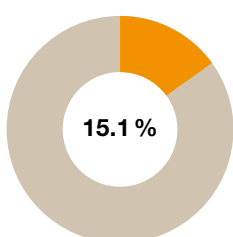
Autres actionnaires: GESA, IB-M, SI Nyon, SEVJ, SEIC, VO énergies SA



EnergieDienst Holding AG

Production, vente et distribution d'électricité hydraulique.

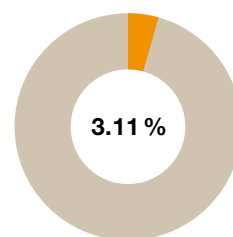
Autres actionnaires: Energie Baden Württemberg AG, bourse



Sireso SA

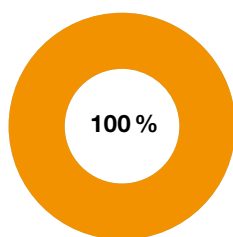
Société d'investissement détenue par les électriciens romands et des fonds de pension pour acquérir et gérer une participation dans Swissgrid.

Autres actionnaires: RE, Groupe E, FMV, EOSH, autres



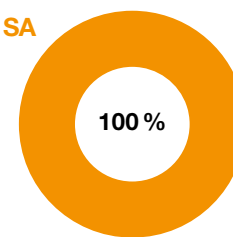
Securelec SA

Contrôle indépendant des installations électriques et élaboration des rapports de sécurité nécessaires aux propriétaires d'installations.



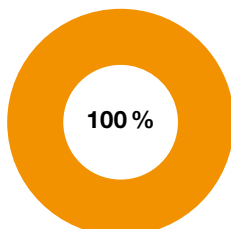
Compagnie Luminotechnique SA

Solutions sur mesure d'éclairage et installations d'éclairage de hauteur.



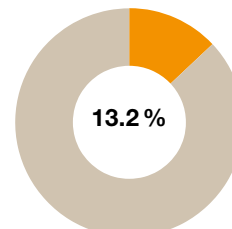
ennova SA

Gestion de projets éoliens, de la sélection des sites, jusqu'à leur mise en exploitation.

**Swisspower Renewables AG**

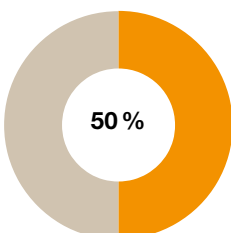
Acquisition et gestion de sites de production d'électricité renouvelable, éolien on-shore et hydraulique.

Autres actionnaires : divers services industriels suisses

**PôleBio Energies SA**

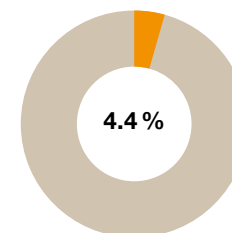
Développement d'un projet de traitement et valorisation locale des déchets organiques du canton, raccordement du site aux réseaux de distribution des énergies.

Autres actionnaires : Helvetia Environnement

**Swisspower AG**

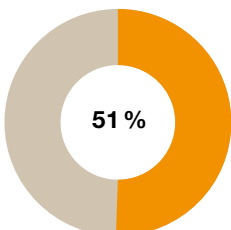
Représentation des intérêts des services industriels dans différentes associations de la branche et au niveau politique.

Autres actionnaires : divers services industriels suisses

**CADIOM SA**

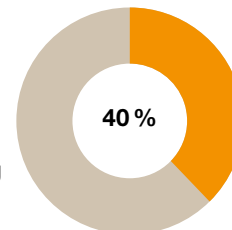
Exploitation de réseau de chauffage à distance qui valorise l'incinération des déchets des Cheneviers.

Autres actionnaires : CGC Holding, Perreten & Milleret

**CGC Holding SA**

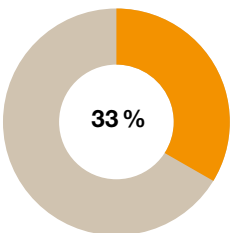
Gestion de participations dans le domaine des solutions du chauffage à distance.

Autre actionnaire : JPL Holding

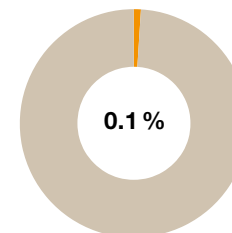
**CADZIPLO SA**

Développement et gestion du chauffage à distance de la Z.I. de Plan-les-Ouates.

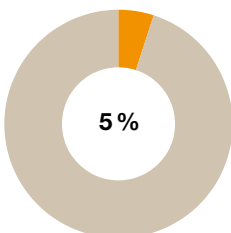
Autres actionnaires : Induni, AITR, Energy 8

**CRIDEC SA**

Société détenue par 3 cantons, 202 communes et 180 entreprises dans le but de proposer des solutions sûres, innovantes et durables pour la gestion des déchets spéciaux.

**ISDS OULENS SA**

Installation de stockage pour déchets stabilisés tels que résidus de lavage des fumées d'incinération.

**PARCS ÉOLIENS EN DÉVELOPPEMENT**

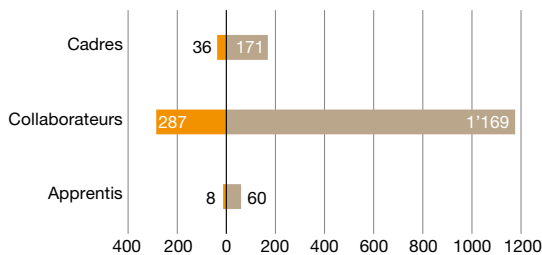
SIG est actionnaire dans 16 sociétés de projets de développement de parcs éoliens en Suisse. Nos participations dans ces projets, de **20 % à 100 %**, se font généralement avec un ou plusieurs partenaires locaux.

CAPITAL HUMAIN

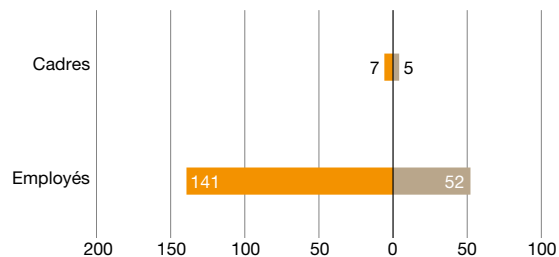
1'663 collaborateurs au service de l'excellence

Construire notre avenir à partir du capital humain. Telle est la cinquième ligne de force de la stratégie SIG. Et ce n'est pas un hasard. Avec près de 145 métiers différents, le rôle des collaborateurs dans la réussite de l'entreprise est essentiel.

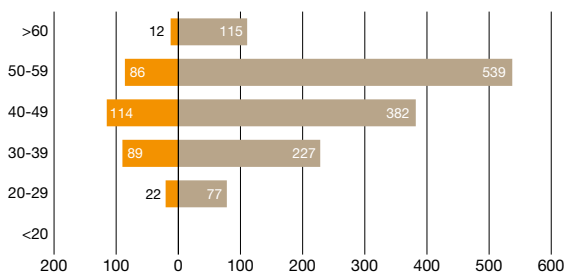
EFFECTIF



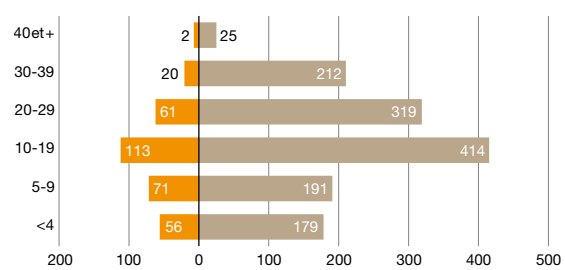
COLLABORATEURS À TEMPS PARTIEL



ÂGE DES COLLABORATEURS



ANCIENNETÉ DES COLLABORATEURS



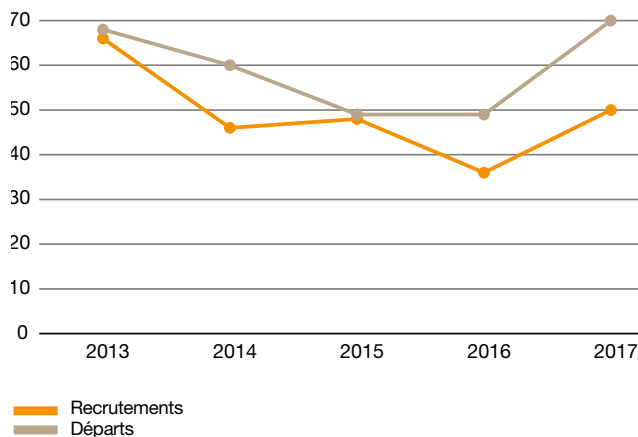
— Femmes
— Hommes

ÉGALITÉ SALARIALE

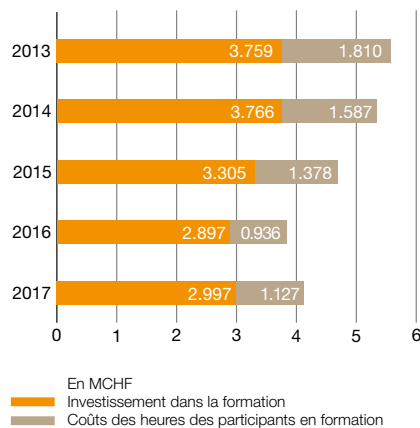
À SIG, si les femmes sont toujours peu représentées dans les métiers techniques, faute de vocation auprès du public féminin, les 323 collaboratrices de SIG soit 24% gagnent autant que leurs homologues masculins, grâce

à une grille salariale stricte, et un engagement ferme de l'entreprise en faveur de l'égalité salariale. Des contrôles périodiques garantissent l'équité de traitement à tous les collaborateurs.

MOUVEMENTS DES COLLABORATEURS



FORMATION CONTINUE



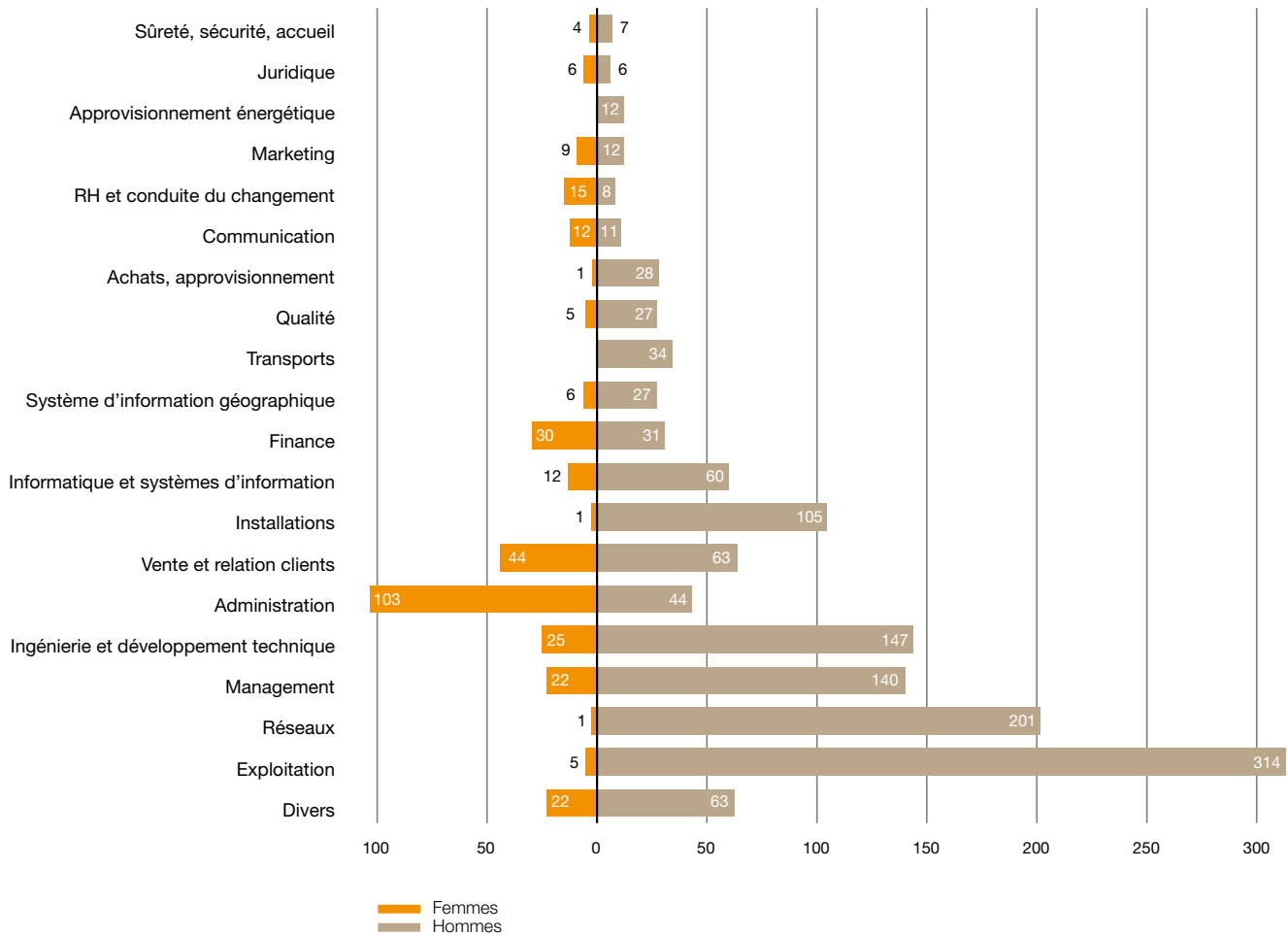
ÉQUILIBRE

Le projet EquiLibre fait de la confiance le moteur de la relation entre la hiérarchie et les collaborateurs. Espaces dynamiques, possibilité de télétravail, autonomie renforcée ont fortement changé le quotidien de 650 employés. Le déploiement du projet montre que la satisfaction

au travail des collaborateurs et leur productivité ont progressé. Projet particulièrement pertinent et innovant, EquiLibre a reçu le prix de l'excellence publique 2015, et a reçu de nombreux échos positifs dans la presse locale et internationale.

CAPITAL HUMAIN

COLLABORATEURS PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE



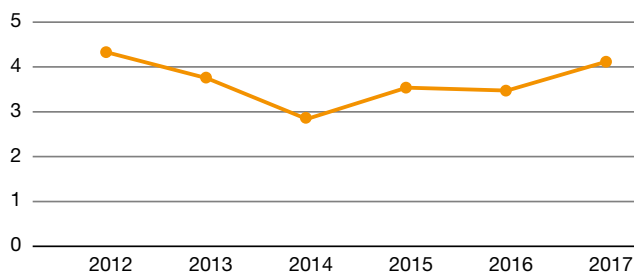
SANTÉ-SÉCURITÉ

En 2017, SIG a continué à déployer son programme de santé-sécurité visant à réduire les accidents graves pour ses collaborateurs. Il cible notamment les risques suivants : travaux en hauteur, en espaces confinés, risques électriques et risque d'explosion.

La formation « manager la sécurité » à destination à l'ensemble des cadres supérieurs a commencé son déploiement à l'ensemble de l'entreprise. L'analyse des presque-accident progresse et est en passe de devenir un outil de prévention important. De nombreuses actions ont également été réalisées dans les différentes directions de l'entreprise grâce à la vigilance et l'initiative des collaborateurs.

Après plusieurs années de baisse, la fréquence des accidents a augmenté en 2017. En effet, si les risques métiers ont été maîtrisés, l'augmentation des accidents a été principalement due aux déplacements.

FRÉQUENCE DES ACCIDENTS



RAPPORT FINANCIER



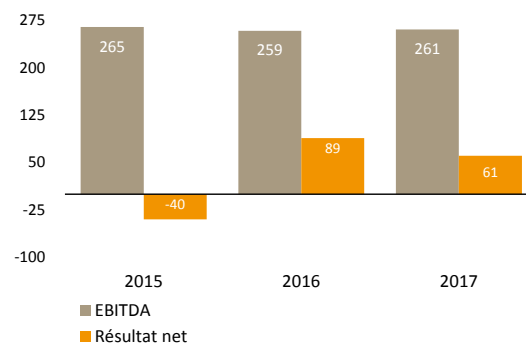
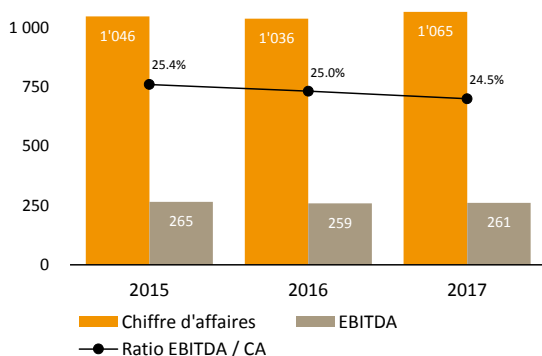
CONTEXTE

La tendance haussière des prix de l'électricité et du gaz, constatée depuis fin 2016, s'est poursuivie en 2017. Elle est principalement attribuable à la croissance des prix des énergies fossiles (pétrole et charbon) et des certificats CO₂ ainsi qu'à l'appréciation de l'euro face au franc suisse.

Le supplément fédéral pour les Nouvelles Energies Renouvelables a également augmenté en 2017 de +0.2 cts/kwh.

En dépit d'un contexte conjoncturel et réglementaire défavorable, SIG a maintenu son cap vers la transition énergétique en fournissant, dès le 1^{er} janvier 2017, une énergie électrique 100% renouvelable (hydraulique et solaire). En parallèle, l'entreprise a pu proposer une baisse des tarifs de l'électricité, grâce à l'optimisation de son approvisionnement et la baisse des coûts d'utilisation du réseau électrique, qui ont pu atténuer les effets des hausses exogènes.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉ



Un résultat d'exploitation maintenu

Dans un environnement toujours plus concurrentiel, SIG a réalisé un résultat d'exploitation (EBITDA) de MCHF 261, en ligne avec ses attentes; l'entreprise a ainsi démontré sa capacité à réaliser, de manière récurrente, un niveau performant de marge d'exploitation (25%).

Des produits en augmentation

Malgré une baisse des produits du gaz (plein effet de la baisse tarifaire de juin 2016) et de ceux du réseau électrique (baisse de la consommation et diminution de la rémunération des actifs), le chiffre d'affaires de SIG a enregistré une légère hausse entre 2016 et 2017.

La croissance des volumes de chaleur thermique, grâce à des nouveaux raccordements de sous-stations et de réseaux de chauffage à distance, ainsi que la hausse des taxes fédérales ont notamment permis cette évolution favorable des produits. L'utilisation du fonds de péréquation pluriannuelle a également contribué à la hausse du chiffre d'affaires.

Des charges d'exploitation maîtrisées

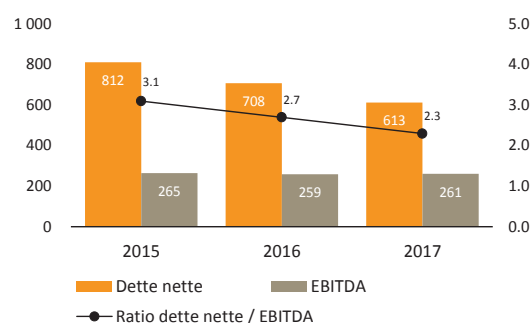
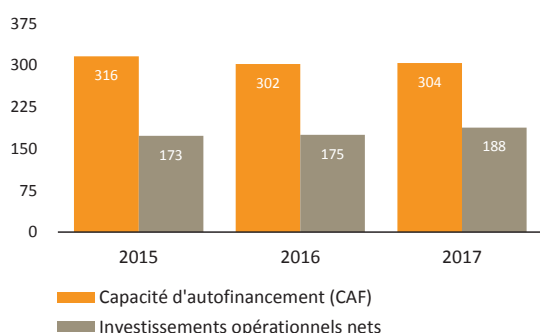
Hors effet extraordinaire de certaines modifications apportées au plan de retraite, les charges d'exploitation ont à nouveau légèrement diminué en 2017, grâce à la baisse des coûts d'approvisionnement en électricité et au programme de réduction des coûts (projet Leviers de performance), initié par l'entreprise fin 2015 et dont l'objectif est une économie de MCHF 30 à l'horizon 2020.

Un résultat consolidé stabilisé

SIG a ainsi réalisé un bénéfice net consolidé de MCHF 61 en 2017. Les résultats des activités multifluides à Genève ont permis à l'entreprise de neutraliser les pertes de

certaines de ses participations, en particulier celles mises en équivalence. C'est le cas notamment d'EOSH, dont SIG détient 20.4%, qui a subi les effets des pertes opérationnelles d'Alpiq (vs résultats bénéficiaires en 2016).

SANTÉ FINANCIÈRE



Des investissements en croissance

SIG et ses filiales ont augmenté leur niveau d'investissements en 2017 (MCHF 188 nets des participations clients).

Comme les années précédentes, environ 50% des investissements ont été engagés pour maintenir la fiabilité et la qualité de distribution des réseaux historiques (électricité, gaz et eau). Les autres investissements ont été principalement dédiés à la transition énergétique.

L'entreprise a ainsi poursuivi son engagement en vue d'atteindre les objectifs cantonaux en matière de diminution de CO₂. Elle a notamment développé ses réseaux de chaud et de froid à distance pour un montant de MCHF 42, en mettant l'accent sur des solutions renouvelables locales, et a également poursuivi son programme d'investissements dans la géothermie (MCHF 5), le photovoltaïque (MCHF 4) et l'éolien (MCHF 4).

Enfin, SIG a investi MCHF 4 pour finir les études relatives à la construction de la nouvelle usine d'incinération des déchets du canton de Genève.

Les investissements réalisés en 2017 ont tous été autofinancés par les flux monétaires issus des activités opérationnelles.

Un désendettement continu

Grâce à des investissements maîtrisés et des activités opérationnelles performantes (MCHF 300 de CAF), SIG a été de nouveau en mesure de réduire son endettement financier, pour la troisième année consécutive.

La dette nette suivie par SIG, qui inclut les emprunts bancaires nets des liquidités ainsi que la dette de recapitalisation de la CAP contractée en 2014, a ainsi diminué de MCHF 95 entre 2016 et 2017.

SIG a par ailleurs utilisé son excédent de liquidités 2017 pour honorer les échéances de ses emprunts (MCHF 15) et son annuité CAP (MCHF 77).

Afin de faire face à la baisse des plafonds d'intérêts négatifs, l'entreprise a également réduit sa trésorerie en procédant au remboursement anticipé de sa dette CAP, pour MCHF 80.

Après avoir retrouvé une structure de financement saine (ratio dette nette sur capitaux propres < 60%) et une capacité forte à rembourser sa dette (ratio dette nette sur EBITDA < 2.5), SIG démontre qu'elle est une entreprise prête à assumer les investissements nécessaires à la transition énergétique pour une société durable et connectée.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2016	2017	Note
Chiffre d'affaires net	1'036.1	1'065.3	3
Autres produits d'exploitation	59.3	59.0	3
Produits d'exploitation	1'095.4	1'124.3	
Achats d'énergies	(298.9)	(293.6)	4
Charges de personnel	(291.0)	(324.6)	5
Autres charges d'exploitation	(127.4)	(121.9)	6
Redevances	(119.4)	(122.8)	7
Charges d'exploitation	(836.7)	(862.9)	
Résultat d'exploitation - EBITDA ¹	258.7	261.4	
Amortissements et dépréciations	(192.8)	(187.1)	8
Résultat opérationnel - EBIT ²	65.9	74.3	
Charges financières	(20.1)	(19.8)	9
Produits financiers	18.2	11.4	9
Part au résultat des participations mises en équivalence	24.9	(5.0)	13
Résultat net consolidé	88.9	60.9	
Part des propriétaires de SIG	88.2	60.6	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	0.7	0.3	

¹ Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (Résultat avant charges et produits financiers, part au résultat des participations mises en équivalence, amortissements et dépréciations)

² Earnings Before Interest and Taxes (Résultat avant charges et produits financiers ainsi que part au résultat des participations mises en équivalence)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2016	2017	Note
Résultat net consolidé	88.9	60.9	
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	0.6	(0.2)	21/32
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - coentreprises et associés	(0.3)	0.2	21
Écarts de conversion - coentreprises et associés	(1.7)	5.5	21
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	(1.4)	5.5	
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite et aux autres engagements	(71.2)	189.0	21
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - coentreprises et associés	(2.8)	4.3	21
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	(74.0)	193.3	
Autres éléments du résultat global	(75.4)	198.8	
Résultat global	13.5	259.7	
Part des propriétaires de SIG	12.7	259.9	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	0.8	(0.2)	33

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE

Actifs	2016	2017	Note
Immobilisations corporelles	3'085.9	3'115.5	11
Immobilisations incorporelles	22.4	22.2	12
Participations mises en équivalence	343.6	343.6	13
Immobilisations financières	221.1	222.7	14
Actifs non courants	3'673.0	3'704.0	
Stocks	17.7	16.8	15
Clients et autres créances	194.5	186.1	16
Comptes de régularisation actifs	22.2	14.3	17
Actifs financiers	13.4	20.7	18
Liquidités et équivalents de liquidités	175.1	104.4	19
Actifs courants	422.9	342.3	
Actifs	4'095.9	4'046.3	
Capitaux propres et passifs			
Capital de dotation	100.0	100.0	20
Résultat et réserves	1'497.9	1'757.8	21
Capitaux propres des propriétaires	1'597.9	1'857.8	
Intérêts ne donnant pas le contrôle	19.9	18.8	33
Capitaux propres	1'617.8	1'876.6	
Produits différés	557.2	566.5	22
Passifs financiers	0.2	5.8	23
Emprunts	557.5	484.9	24
Provisions	95.3	61.7	25
Engagements de retraite et autres engagements	941.0	652.0	26
Passifs non courants	2'151.2	1'770.9	
Produits différés	39.2	35.4	22
Passifs financiers	6.1	11.4	23
Emprunts	32.0	88.6	24
Provisions	28.6	25.4	25
Fournisseurs et autres créanciers	160.4	191.0	27
Comptes de régularisation passifs	60.6	47.0	28
Passifs courants	326.9	398.8	
Passifs	2'478.1	2'169.7	
Capitaux propres et passifs	4'095.9	4'046.3	

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2016	2017	Note
Activités d'exploitation			
Résultat d'exploitation - EBITDA	258.7	261.4	19
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	6.6	5.2	13
Autres charges/(produits) financiers	1.1	(0.7)	19
Résultat net sur cessions d'actifs	(0.7)	(0.1)	3
Variation de l'actif d'exploitation net	(6.9)	34.0	19
Produits et charges non monétaires			
Amortissements des participations clients aux actifs	(20.5)	(20.9)	3
Mouvements des provisions	31.3	(37.8)	
Ecart actuariels sur engagements de retraite et autres engagements	26.8	57.1	
Amortissement créance EnBW et autres	5.7	5.7	14
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	302.1	303.9	
Activités d'investissement			
Investissements corporels	(208.9)	(212.1)	11
Investissements incorporels	(7.0)	(6.2)	12
Investissements au capital des participations et financement	(2.5)	(3.8)	
Participations reçues des clients pour le financement des actifs	40.9	30.4	22
Dividendes de participations non consolidées	5.0	5.0	9
Produits des cessions d'actifs	0.7	0.1	3
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	(171.8)	(186.6)	
Activités de financement			
Augmentation d'emprunts	27.4	10.3	
Remboursement d'emprunts	(81.5)	(25.6)	
Intérêts payés	(15.8)	(14.6)	19
Annuité et amortissements anticipés de recapitalisation de la caisse de pension	(77.2)	(157.2)	26
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(0.6)	(0.9)	
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement	(147.7)	(188.0)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(17.4)	(70.7)	
Liquidités et équivalents de liquidités au 01.01	192.5	175.1	
Liquidités et équivalents de liquidités au 31.12	175.1	104.4	19

Le passage du résultat net consolidé au résultat d'exploitation (EBITDA) ainsi que la variation de l'actif d'exploitation net sont détaillés dans la note 19.

ÉTAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

2016	Capital de dotation	Résultat et réserves	Part des propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2016	100.0	1'485.9	1'585.9	19.7	1'605.6
Résultat net consolidé	-	88.2	88.2	0.7	88.9
Autres éléments du résultat global	-	(75.5)	(75.5)	0.1	(75.4)
Résultat global	-	12.7	12.7	0.8	13.5
Perte de contrôle	-	(0.7)	(0.7)	-	(0.7)
Dividende versé	-	-	-	(0.6)	(0.6)
Capitaux propres au 31.12.2016	100.0	1'497.9	1'597.9	19.9	1'617.8
Note		21		33	

2017	Capital de dotation	Résultat et réserves	Part des propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2017	100.0	1'497.9	1'597.9	19.9	1'617.8
Résultat net consolidé	-	60.6	60.6	0.3	60.9
Autres éléments du résultat global	-	199.3	199.3	(0.5)	198.8
Résultat global	-	259.9	259.9	(0.2)	259.7
Perte de contrôle	-	-	-	-	-
Dividende versé	-	-	-	(0.9)	(0.9)
Capitaux propres au 31.12.2017	100.0	1'757.8	1'857.8	18.8	1'876.6
Note		21		33	

NOTE 1 | PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Préambule

SIG, dont le siège est à Vernier (canton de Genève, Suisse), est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'État. L'entreprise répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 (LSIG) découlant de l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève. Cette dernière donne pour missions à SIG de fournir l'eau, le gaz, l'électricité, et l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évaluer et traiter les eaux usées. SIG peut en outre développer d'autres activités dans des domaines liés à ses missions et fournir des prestations en matière de télécommunications.

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les principes comptables sont détaillés dans les notes concernées, à l'exception de certains principes comptables généraux qui sont présentés ci-après.

Les amendements des normes IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et IAS 12 « Impôts sur le résultat », applicables au 1^{er} janvier 2017, ainsi que les modifications résultant du plan d'améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016 (principalement informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) n'ont pas eu d'effets significatifs sur les états financiers consolidés 2017.

À la date de clôture, les principales normes et interprétations applicables à SIG, qui sont publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur, sont les suivantes :

- IFRS 9 « Instruments financiers », révision de la norme ;
- IFRS 15 « Produits des contrats avec les clients », nouvelle norme ;
- IFRS 16 « Contrats de location », nouvelle norme ;
- amendements résultant du plan d'améliorations annuelles des IFRS, cycle 2015-2017.

La Direction finances a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces nouveaux textes.

La norme IFRS 9, qui porte sur les instruments financiers remplace, au 1^{er} janvier 2018, la norme IAS 39. Cette nouvelle norme modifie notamment la classification et l'évaluation des actifs/passifs financiers, introduit un modèle de dépréciation des actifs financiers, et aligne la comptabilité de couverture avec les activités de gestion du risque et de marché. SIG estime que cette norme n'aura aucune incidence sur les passifs financiers à la date d'adoption. Sur les actifs financiers, certaines reclassifications d'instruments financiers, sans effet sur le résultat, sont attendues. En revanche, le nouveau modèle de perte de valeur ne devrait pas avoir d'effet significatif sur l'enregistrement des actifs financiers tels que les débiteurs commerciaux et les créances de financement.

La nouvelle norme IFRS 15, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, remplace les différentes normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus. Elle fixe un nouveau modèle, en 5 étapes, de reconnaissance des produits provenant des contrats clients. Elle stipule également que les contrats à terme d'énergie électrique avec livraison physique, mis en place par SIG pour son propre usage, ne sont plus traités comme des instruments financiers selon IFRS 9 mais relèvent de cette nouvelle norme. SIG ne s'attend pas à des incidences significatives sur l'EBITDA lors de la mise en œuvre de cette norme et appliquera la norme par un ajustement sur les capitaux propres d'ouvertures au 1^{er} janvier 2018 (méthode retrospective partielle).

La nouvelle norme IFRS 16, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, établit les principes de reconnaissance, évaluation, présentation et information applicables aux contrats de locations, tant pour le preneur que le bailleur. La comptabilisation chez le bailleur reste inchangée par rapport aux exigences de la norme actuelle. En revanche, l'introduction d'un modèle unique avec des critères moins restrictifs, chez le preneur, aura pour conséquence la comptabilisation, dans les états financiers consolidés de SIG, d'actifs et de passifs financiers pour la majorité des contrats de location. L'effet sur le résultat net devrait en revanche être non matériel.

Principaux jugements, hypothèses et estimations

L'établissement des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les éléments des états financiers consolidés concernés par des jugements, hypothèses et estimations sont :

- les amortissements (note 8);
- les immobilisations corporelles, incorporelles, les participations mises en équivalence et les immobilisations financières (notes 10, 11, 13 et 14);
- les consommations à facturer (note 16);
- les provisions (note 25);
- les engagements de retraite (note 26).

Évaluations

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe des coûts historiques (coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés) à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur, correspondant généralement à leur valeur de marché. L'évaluation à la juste valeur s'applique à la fois à des actifs ainsi que des passifs financiers et non financiers, exceptions faites notamment :

- de la valeur nette de réalisation des stocks;
- de la valeur d'utilité dans le cadre de dépréciations d'actifs.

La juste valeur correspond à l'estimation, à la clôture, du prix de sortie à percevoir pour la vente d'un actif ou à payer lors d'un transfert de passif, dans des conditions de concurrence normale entre acteurs du marché. La juste valeur ne doit pas prendre en compte l'usage spécifique que SIG peut faire d'un actif.

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, basée sur les données techniques utilisées dans le cadre de l'évaluation (note 32).

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat, en charges ou produits financiers.

Impôts

En raison d'exonérations conférées par les législations cantonale et fédérale, SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le bénéficiaire. Le montant total des impôts des filiales soumises au droit privé ne fait pas l'objet d'une présentation spécifique, compte tenu de son caractère non significatif. La charge est incluse dans la rubrique «Autres charges d'exploitation» (note 6).

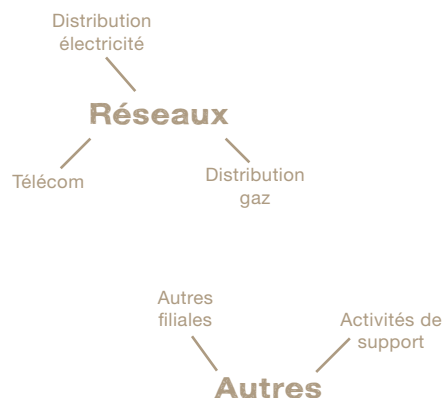
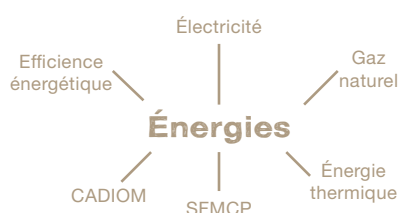
Périmètre de consolidation, acquisitions et cessions

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de SIG et de ses participations (note 33). L'ensemble est désigné comme «le Groupe».

NOTE 2 | INFORMATIONS SECTORIELLES

SIG ayant ses clients finaux exclusivement en Suisse, il n'existe pas de secteurs géographiques pour la présentation sectorielle. De même, SIG n'a pas de client dépassant à lui seul le seuil de 10% du chiffre d'affaires total.

La détermination des segments opérationnels est fondée sur les secteurs qui font l'objet d'un suivi au niveau de la Direction générale. Ils sont détaillés ci-après :



SECTEUR ÉNERGIES

Électricité

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique, dont elle produit une partie. La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) permet aux consommateurs de plus de 100 MWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel ils souhaitent s'approvisionner.

Les actifs de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement :

- les barrages au fil de l'eau de Verbois, du Seujet et de sa filiale, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), qui assurent la production de l'énergie hydraulique;
- les installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur, provenant du traitement des déchets, en énergie thermique et électrique;
- les centrales photovoltaïques qui produisent de l'énergie solaire.

L'approvisionnement en électricité est assuré pour un tiers par de la production SIG auprès des centrales hydrauliques (Verbois, Seujet, Chancy-Pougny), par la valorisation des déchets traités (Cheneviers) et auprès d'autres types d'installations, notamment photovoltaïques.

Ces secteurs sont gérés distinctement par un ou plusieurs membres de la Direction générale. Toute transaction entre ces secteurs est effectuée à un prix proche du marché, au prix de revient ou au tarif réglementé.

Le solde est couvert par des achats hors canton, auprès de sociétés tierces.

Gaz

SIG fournit du gaz naturel à la population et l'économie du canton de Genève. Énergie performante et responsable au niveau environnemental, le gaz naturel répond aux besoins de fourniture de chaleur, d'énergie de processus et de carburant des clients genevois. L'approvisionnement en gaz est exclusivement assuré par l'entreprise romande Gaznat, dont SIG est actionnaire.

Énergie thermique

SIG fournit la région genevoise en énergie thermique (chaleur et froid) en privilégiant les ressources renouvelables locales.

Produite dans plusieurs centrales thermiques, la chaleur est distribuée via un réseau de chauffage à distance (CAD), afin de couvrir les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire. Les bâtiments à haute performance énergétique sont quant à eux chauffés à l'aide de pompes à chaleur.

Le système de froid à distance (FAD) repose sur un réseau qui utilise et diffuse l'eau du lac, des cours d'eau ou l'énergie du sol pour rafraîchir en été les bâtiments, directement par le biais d'un échangeur thermique.

Efficiences énergétiques

SIG fournit principalement des prestations de services rémunérées dans les domaines de la construction et des installations.

Ces prestations sont liées aux domaines d'activités historiques de SIG, à savoir l'eau, le gaz et l'électricité. Elles ont pour finalité de soutenir les clients dans leurs démarches d'optimisation énergétique et environnementale ainsi que de développer la solidité et l'étendue des relations de SIG avec ses clients.

SECTEUR RÉSEAUX

Distribution d'électricité

SIG assure le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève.

Les actifs du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Ce réseau est à la fois souterrain et aérien. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension.

Distribution de gaz

SIG distribue le gaz naturel sur l'ensemble du canton de Genève.

Les actifs du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. Cet acheminement est réalisé depuis les réseaux européens par Gaznat, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.

Télécom

SIG exploite un réseau de fibre optique.

L'activité Télécom a pour buts de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit, et de concevoir des sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux. Le réseau est commercialisé, soit par la vente directe de SIG aux entreprises, soit au travers de fournisseurs de services de télécommunication pour les marchés entreprises et résidentiels.

SECTEUR ENVIRONNEMENT

Eau potable

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en eau potable.

Les actifs du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau provient du lac pour environ 85% et de la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée, afin d'en assurer la qualité, avant d'être acheminée chez les clients.

Eaux usées

SIG garantit l'évacuation, le transport et le traitement des eaux usées de tout le canton et certaines zones de la région transfrontalière.

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ou dans l'Arve.

Valorisation des déchets

SIG assure le traitement et la valorisation des déchets du canton de Genève.

Les déchets sont acheminés vers l'usine des Cheneviers, dont les installations et les bâtiments de traitement des déchets appartiennent à SIG, ou le site de Châtillon, pour lequel SIG est exploitant, selon leur nature, par voie fluviale ou par la route. Ils consistent en des déchets ordinaires, des déchets industriels assimilables aux déchets ordinaires, des déchets spéciaux et des déchets verts.

SECTEUR AUTRES

Activités de support

Les autres activités comprennent les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ainsi que toutes les activités administratives et de support.

Autres filiales

Exceptées CADIOM et SFMCP, comprises dans le secteur Énergies, toutes les autres filiales du Groupe SIG sont regroupées dans le secteur Autres.

Le suivi des secteurs porte principalement sur:

- les immobilisations corporelles, en raison de l'importance des outils de production dans l'accomplissement des missions confiées à SIG;
- le résultat opérationnel (EBIT), pour le suivi de la performance de chacun des secteurs.

Information sectorielle - Résultat opérationnel

2016	Énergies	Réseaux	Environn.	Autres	Éliminations	Total	Note
Chiffre d'affaires tiers	446.3	324.3	261.0	22.6	(18.1)	1'036.1	3
Chiffre d'affaires interne	17.2	9.3	14.3	41.6	(82.4)	-	
Autres produits d'exploitation	9.8	33.1	11.2	5.2	-	59.3	3
Produits d'exploitation	473.3	366.7	286.5	69.4	(100.5)	1'095.4	
Achats d'énergies	(295.9)	(46.3)	(11.2)	(9.3)	63.8	(298.9)	4
Charges de personnel	(34.8)	(72.6)	(73.7)	(109.9)	-	(291.0)	5
Autres charges d'exploitation	(60.9)	(78.6)	(83.3)	58.7	36.7	(127.4)	6
Redevances	(17.0)	(70.2)	(31.1)	(1.1)	-	(119.4)	7
Charges d'exploitation	(408.6)	(267.7)	(199.3)	(61.6)	100.5	(836.7)	
Résultat d'exploitation - EBITDA	64.7	99.0	87.2	7.8	-	258.7	
Amortissements et dépréciations	(46.3)	(80.1)	(58.6)	(7.8)	-	(192.8)	8
Résultat opérationnel - EBIT	18.4	18.9	28.6	-	-	65.9	

2017	Énergies	Réseaux	Environn.	Autres	Éliminations	Total	Note
Chiffre d'affaires tiers	454.1	337.3	254.2	26.9	(7.2)	1'065.3	3
Chiffre d'affaires interne	14.6	9.7	15.2	51.7	(91.2)	-	
Autres produits d'exploitation	10.7	31.6	11.1	5.6	-	59.0	3
Produits d'exploitation	479.4	378.6	280.5	84.2	(98.4)	1'124.3	
Achats d'énergies	(292.7)	(44.9)	(10.8)	(1.4)	56.2	(293.6)	4
Charges de personnel	(40.7)	(80.4)	(81.5)	(122.0)	-	(324.6)	5
Autres charges d'exploitation	(64.7)	(77.0)	(85.0)	62.6	42.2	(121.9)	6
Redevances	(17.0)	(74.1)	(30.6)	(1.1)	-	(122.8)	7
Charges d'exploitation	(415.1)	(276.4)	(207.9)	(61.9)	98.4	(862.9)	
Résultat d'exploitation - EBITDA	64.3	102.2	72.6	22.3	-	261.4	
Amortissements et dépréciations	(37.4)	(86.4)	(57.0)	(6.3)	-	(187.1)	8
Résultat opérationnel - EBIT	26.9	15.8	15.6	16.0	-	74.3	

Au 31 décembre 2017, les dépréciations d'actifs, comptabilisées dans la charge d'amortissements, se sont élevées à :

- MCHF 13.9 dans le secteur Réseaux (MCHF 18.8 au 31 décembre 2016) en lien avec les actifs de l'activité Télécom;
- MCHF 0.8 dans le secteur Énergies (MCHF 14.0 au 31 décembre 2016) en lien avec les actifs de l'Énergie Thermique.

Information sectorielle - Valeurs des immobilisations corporelles

2016	Énergies	Réseaux	Environn.	Autres	Total
Terrains et bâtiments	202.0	230.8	651.6	316.9	1'401.3
Installations de production et distribution	766.4	2'021.5	1'249.2	42.1	4'079.2
Autres immobilisations corporelles	7.7	109.0	27.0	92.9	236.6
En construction	87.7	120.4	42.1	7.8	258.0
Valeur brute au 31.12.2016	1'063.8	2'481.7	1'969.9	459.7	5'975.1
Terrains et bâtiments	(87.8)	(87.4)	(358.8)	(122.3)	(656.3)
Installations de production et distribution	(297.8)	(1'005.8)	(670.1)	(29.6)	(2'003.3)
Autres immobilisations corporelles	(6.8)	(86.0)	(21.1)	(78.6)	(192.5)
En construction	(14.0)	(23.1)	-	-	(37.1)
Amortissements cumulés au 31.12.2016	(406.4)	(1'202.3)	(1'050.0)	(230.5)	(2'889.2)
Terrains et bâtiments	114.2	143.4	292.8	194.6	745.0
Installations de production et distribution	468.4	1'015.8	579.2	12.5	2'075.9
Autres immobilisations corporelles	0.9	23.0	5.9	14.3	44.1
En construction	73.7	97.3	42.1	7.8	220.9
Valeur nette comptable au 31.12.2016	657.2	1'279.5	920.0	229.2	3'085.9
Note					11

2017	Énergies	Réseaux	Environn.	Autres	Total
Terrains et bâtiments	205.4	245.9	635.8	320.2	1'407.3
Installations de production et distribution	821.8	2'072.4	1'290.7	40.7	4'225.6
Autres immobilisations corporelles	7.9	111.6	24.5	68.8	212.8
En construction	86.8	110.3	50.6	7.8	255.5
Valeur brute au 31.12.2017	1'121.9	2'540.2	2'001.6	437.5	6'101.2
Terrains et bâtiments	(90.9)	(91.8)	(366.2)	(128.1)	(677.0)
Installations de production et distribution	(338.7)	(1'055.8)	(697.7)	(29.3)	(2'121.5)
Autres immobilisations corporelles	(6.8)	(90.4)	(19.2)	(56.1)	(172.5)
En construction	(0.8)	(13.9)	-	-	(14.7)
Amortissements cumulés au 31.12.2017	(437.2)	(1'251.9)	(1'083.1)	(213.5)	(2'985.7)
Terrains et bâtiments	114.5	154.1	269.6	192.1	730.3
Installations de production et distribution	483.1	1'016.6	593.0	11.4	2'104.1
Autres immobilisations corporelles	1.1	21.2	5.3	12.7	40.3
En construction	86.0	96.4	50.6	7.8	240.8
Valeur nette comptable au 31.12.2017	684.7	1'288.3	918.5	224.0	3'115.5
Note					11

Les immobilisations corporelles comprennent des dépréciations cumulées (note 10) de MCHF 321.7 au 31 décembre 2017 (MCHF 307.0 au 31 décembre 2016) qui se répartissent comme suit:

- Énergies: MCHF 25.8 (MCHF 25.0 au 31 décembre 2016);
- Réseaux: MCHF 131.1 (MCHF 117.2 au 31 décembre 2016);
- Environnement: MCHF 164.8 (MCHF 164.8 au 31 décembre 2016).

NOTE 3 | CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est constitué par les produits comptabilisés lors :

- du transport et de la livraison des fluides (électricité, gaz, énergie thermique, eau potable);
- du traitement des déchets ainsi que des eaux usées;
- de la réalisation de prestations de services.

La livraison est effective quand les risques et avantages associés à la propriété sont transférés à l'acheteur. La quantité effectivement consommée pour chacun des fluides est relevée sur les compteurs, une fois par an, pour la majorité des clients. Les produits de l'année incluent les fluides livrés et consommés jusqu'à la fin de la période comptable (note 16).

Les services rendus, sur une durée supérieure à un an et pour une valeur significative, sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement du contrat. Ces services comprennent notamment les contrats de construction.

Prestations propres activées

Les prestations propres activées concernent des coûts de main d'œuvre interne activés dans les immobilisations ou les travaux en cours. Ces coûts, principalement relatifs au bureau d'ingénieurs de SIG, sont présentés dans les charges de personnel. Ils sont parallèlement activés au bilan, avec pour contrepartie la rubrique « prestations propres activées » figurant dans les autres produits d'exploitation.

Participations des clients aux actifs

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies, l'eau et la fibre optique chez ses clients. Ces derniers, ainsi que certains partenaires de SIG, contribuent, en payant une participation, au maintien du réseau et au dimensionnement spécifique de certaines installations qui restent la propriété de SIG (note 22).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 16

	2016	2017
Chiffre d'affaires net	1'036.1	1'065.3
Prestations propres activées	38.1	38.0
Participations clients aux actifs	20.5	20.9
Résultat net sur cessions d'actifs	0.7	0.1
Autres produits d'exploitation	59.3	59.0

Chiffre d'affaires brut

En 2017, SIG a réalisé 38% (40% en 2016) de son chiffre d'affaires sur des marchés ouverts à la concurrence; le solde concerne des marchés réglementés, pour lesquels SIG dispose d'un monopole.

NOTE 4 | ACHATS D'ÉNERGIES

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats à terme d'énergie électrique avec livraison physique ne sont pas considérés comme des instruments financiers lorsque SIG les a conclus pour son « propre usage ». Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies :

- une livraison physique intervient systématiquement;
- les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IAS 39. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

	2016	2017
Achats d'électricité	(122.2)	(114.3)
Coûts de transport de l'énergie électrique	(38.3)	(37.4)
Achats de gaz	(138.4)	(141.9)
Achats d'énergies	(298.9)	(293.6)

SIG produit une partie de l'énergie électrique qu'elle vend à ses clients et achète à des tiers le complément nécessaire.

Les achats d'énergies excluent la production d'énergie électrique par SIG et sa filiale SFMCP. Les coûts d'exploitation liés à cette production sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat consolidé.

Les principaux ouvrages SIG produisant de l'énergie électrique sont les suivants: les barrages de Verbois et du Seujet, l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers ainsi que les installations photovoltaïques.

Tous les achats de gaz naturel sont effectués auprès de Gaznat (inchangé par rapport à 2016).

NOTE 5 | CHARGES DE PERSONNEL

	2016	2017
Salaires, traitements et rémunération variable	(212.4)	(214.6)
Charges sociales	(21.6)	(21.7)
Charges de retraite	(52.6)	(82.9)
Autres charges de personnel	(4.4)	(5.4)
Charges de personnel	(291.0)	(324.6)

Charges de retraite

Les cotisations versées par SIG à la Caisse d'assurance du personnel (CAP), d'un montant de MCHF 26.6 en 2017 (MCHF 25.4 en 2016), sont comptabilisées en déduction de l'engagement de retraite au passif. C'est le cas également de l'annuité de MCHF 77.2 ainsi que des remboursements anticipés de MCHF 80.0 versés par SIG à la CAP, en 2017, dans le cadre de l'assainissement du fonds de prévoyance (note 26).

Modifications apportées au plan de retraite

L'abaissement des taux d'intérêts techniques, ainsi que l'augmentation de 26% à 50% de la part du 13ème salaire dans le traitement assuré, octroyée dans le cadre des négociations sur la nouvelle grille salariale, ont généré une charge de retraite complémentaire de MCHF 26.8 en 2017.

NOTE 6 | AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2016	2017
Honoraires et mandats externes	(27.9)	(27.8)
Frais d'évacuation des déchets	(12.2)	(10.5)
Fournitures et consommables	(49.1)	(49.0)
Frais généraux	(38.2)	(34.6)
Autres charges d'exploitation	(127.4)	(121.9)

NOTE 7 | REDEVANCES

Les redevances que SIG verse à l'État de Genève (« État »), à la Ville de Genève (« Ville »), aux autres communes genevoises (« Communes ») ainsi qu'à la Confédération, sont fixées par les lois listées ci-après:

Utilisation du domaine public (LSIG¹, art. 32, al. 2 et 3)

La redevance rémunère l'État, la Ville et les Communes pour l'utilisation du domaine public, par SIG, pour ses réseaux de transport et de distribution.

Gestion des eaux (LEaux-GE², art. 86, al.1, l. f)

La redevance, versée à l'Etat, vise à permettre la protection et la gestion intégrée des eaux dans le canton de Genève.

Fonds énergie des collectivités publiques (LSIG¹, art. 31, al. 3 et 4)

Le fonds énergie des collectivités publiques a pour objectif de permettre le développement de projets liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

Droit d'eau (LEaux-GE², art. 33 et RUESS³, art. 22)

La redevance rémunère l'État pour le captage des eaux souterraines par SIG.

Utilisation de la force hydraulique (LEaux-GE², art. 33, LFH⁴, art. 49 et RDE⁵)

La redevance vise à rémunérer l'État pour l'utilisation, par SIG et SFMCP, de l'eau comme force hydraulique.

Nouvelles énergies renouvelables (LEne⁶, art. 15b)

Le supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables, versé à la Confédération, couvre le surcoût lié à la prise en charge, par les gestionnaires du réseau de transport, de l'électricité de sources renouvelables. Cette prise en charge est mutualisée, au niveau de la Confédération, par la société nationale du réseau de transport.

Micropolluants (LEaux⁷, art. 60b, al. 1)

La taxe vise à financer les mesures que doivent prendre les exploitants de stations d'épuration pour éliminer les CTO (composés traces organiques) dans les eaux usées.

Autres

Les autres redevances comprennent principalement:

- des incitations financières dans le cadre de programmes d'économies d'énergie;
- des charges en lien avec une réduction du droit à l'impôt préalable;
- la gratuité du traitement des déchets pour certaines œuvres caritatives.

¹ Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève du 5 octobre 1973

² Loi sur les eaux du 5 juillet 1961

³ Règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 15 septembre 2010

⁴ Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916

⁵ Règlement d'application de l'article 8a de la Loi sur les droits d'enregistrement du 1^{er} mars 2004

⁶ Loi fédérale sur l'énergie du 26 juin 1998

⁷ Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991

	Contreparties	2016	2017
Utilisation du domaine public ⁸	État / Ville / Communes	(39.6)	(38.1)
Gestion des eaux	État	(11.3)	(11.0)
Fonds énergie des collectivités publiques	État	(4.7)	(4.7)
Droit d'eau	État	(4.5)	(4.7)
Utilisation de la force hydraulique	État	(9.9)	(9.9)
Nouvelles énergies renouvelables	Confédération	(35.7)	(40.9)
Micropolluants	Confédération	(5.1)	(5.2)
Autres	Confédération et autres	(8.6)	(8.3)
Redevances		(119.4)	(122.8)

⁸ Ventilation 2016: État (9.9), Ville (12.6), Communes (17.1)
Ventilation 2017: État (9.5), Ville (12.1), Communes (16.5)

NOTE 8 | AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant des actifs ayant un coût significatif par rapport au total de l'actif considéré. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties de façon linéaire. Les durées d'utilité estimées, qui tiennent compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technologique, sont les suivantes:

Terrains et bâtiments

- Terrains: aucun amortissement
- Bâtiments: 10 à 80 ans

Installations de production et distribution

- Collecteurs du réseau primaire d'assainissement: 10 à 50 ans
- Installations de production: 5 à 50 ans
- Réseaux de transport et de distribution: 20 à 60 ans

Autres immobilisations corporelles

- Véhicules: 5 à 20 ans
- Outils de tarification: 5 à 20 ans
- Autres matériels: 4 à 8 ans

Immobilisations incorporelles

- Logiciels: 4 ans
- Progiciels: 10 ans

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

À la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dépréciations sont détaillées dans la note 10.

	2016	2017	Note
Amortissements	(143.9)	(145.4)	11
Dépréciations	(32.8)	(14.7)	10/11
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	(8.2)	(20.8)	
Immobilisations corporelles	(184.9)	(180.9)	
Amortissements	(7.9)	(6.2)	12
Immobilisations incorporelles	(7.9)	(6.2)	
Amortissements et dépréciations	(192.8)	(187.1)	

Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations

L'augmentation des mises au rebut entre 2016 et 2017 est principalement liée au renouvellement anticipé du poste 130 kV de Verbois, décidé en 2014 en raison du nécessaire changement du système de contrôle commande.

La partie non amortie de l'ancien poste, mis au rebut fin 2017 suite à la mise en service du nouveau, s'est élevée à MCHF 12.

NOTE 9 | CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	2016	2017	Note
Dépréciations des immobilisations financières	(0.5)	(3.0)	10/14
Dépréciations des entités mises en équivalence	(0.1)	-	10/13
Rémunération du capital de dotation	(5.0)	(5.0)	
Intérêts et frais sur emprunts	(10.9)	(9.6)	32
Part des intérêts activés	1.4	2.0	11
Variation des instruments financiers à la juste valeur	-	(0.6)	32
Pertes réalisées sur instruments financiers dérivés	(0.5)	-	32
Pertes de change	(0.7)	-	32
Charge d'actualisation des créances	-	(0.7)	32
Autres frais financiers	(3.8)	(2.9)	
Charges financières	(20.1)	(19.8)	
Dividendes de participations non consolidées	5.0	5.0	32
Revenus des créances et placements	0.4	2.6	32
Variation des instruments financiers à la juste valeur	12.6	0.2	32
Gains de change	-	3.6	32
Produit d'actualisation des créances	0.2	-	32
Produits financiers	18.2	11.4	

La part des intérêts activés correspond aux intérêts intercalaires calculés sur certaines immobilisations corporelles en construction (note 11). En 2017, SIG a appliqué un taux d'intérêt intercalaire de 2.00% (1.80% en 2016).

NOTE 10 | PERTES DE VALEUR

PRINCIPES COMPTABLES

À chaque clôture, une analyse est effectuée pour identifier les éventuels indices de dépréciation d'actifs ou leur disparition, lorsque ces indices ont été identifiés lors de clôtures précédentes. Si de tels indices sont constatés, la valeur recouvrable des actifs concernés est réévaluée.

La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs suivantes : prix de vente net de l'actif et valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés).

La valeur recouvrable de chaque actif est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient. Cette dernière correspond aux activités des secteurs.

Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une dépréciation, correspondant à l'écart constaté, est comptabilisée dans le compte de résultat.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les méthodes de calcul, retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs, reposent sur les hypothèses suivantes :

- durée des projections : 20 ans et valeur terminale
- taux d'actualisation : WACC¹ propre à chaque activité
- base des estimations des flux de trésorerie : plans d'affaires de chaque activité et plans financiers des projets.

D'autres hypothèses, de nature opérationnelle et propres à chaque activité (telles que le taux de pénétration ou le cours EUR/CHF), peuvent impacter significativement la valeur d'utilité.

¹ *Weighted Average Cost of Capital* (Coût moyen pondéré du capital)

Catégories d'actifs	Secteur	2016	2017	Indice de perte de valeur	WACC 2016	WACC 2017
Activité SIG - Télécom (FTTH)	Réseaux	(18.8)	(13.9)	Informations nouvelles relatives à l'évolution du marché	6.0%	5.5%
Activité SIG - Thermique	Énergies	(14.0)	(0.8)		4.9%	4.6%
Immobilisations corporelles		(32.8)	(14.7)			
Immobilisations financières		(0.5)	(3.0)			
Participations mises en équivalence		(0.1)	-			
Pertes de valeur		(33.4)	(17.7)			

Analyse de sensibilité des hypothèses critiques

Les valeurs recouvrables comprennent notamment l'utilisation des dernières données techniques et financières connues du réseau de fibre optique et de l'énergie thermique.

Certaines autres hypothèses peuvent faire varier la valeur recouvrable de manière significative. À titre d'exemple, une variation de 10% du prix du pétrole aurait un impact de MCHF 24.0 sur la valorisation de l'activité Énergie thermique.

NOTE 11 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, correspondant au prix payé par SIG lors de leur acquisition ou aux coûts effectifs comptabilisés lors de leur construction. Leurs valeurs brutes sont diminuées des amortissements, calculés dès la mise en service de l'actif, et des éventuelles dépréciations de valeur (note 8).

Les dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'elles sont destinées à

allonger la durée d'utilité initialement estimée du bien ou lorsqu'elles permettent d'en améliorer le rendement.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations sont activés en tant qu'éléments de coût (intérêts intercalaires), sur la durée nécessaire pour terminer et préparer l'actif en vue de son utilisation.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 10

2016	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immob. corporelles	En construction	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2016	1'385.7	3'906.3	229.3	267.5	5'788.8	
Investissements	-	-	-	208.9	208.9	
Part des intérêts activés	-	-	-	1.4	1.4	9
Reclassements	-	-	-	-	-	
Mises en service	15.6	191.6	9.4	(216.6)	-	
Désinvestissements	-	(18.7)	(2.1)	(3.2)	(24.0)	
Valeur brute au 31.12.2016	1'401.3	4'079.2	236.6	258.0	5'975.1	
Amortissements cumulés au 01.01.2016	(630.1)	(1'883.4)	(183.7)	(29.2)	(2'726.4)	
Amortissements	(26.2)	(106.9)	(10.7)	-	(143.9)	8
Dépréciations	-	-	-	(32.8)	(32.8)	8/10
Mises en service	-	(24.8)	(0.1)	24.9	-	
Désinvestissements	-	11.8	2.0	-	13.8	
Amortissements cumulés au 31.12.2016	(656.3)	(2'003.3)	(192.5)	(37.1)	(2'889.3)	
Valeur nette comptable au 31.12.2016	745.0	2'075.9	44.1	220.9	3'085.9	
2017	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immob. corporelles	En construction	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2017	1'401.3	4'079.2	236.6	258.0	5'975.1	
Investissements	-	-	-	212.1	212.1	
Part des intérêts activés	-	-	-	2.0	2.0	9
Reclassements	(16.5)	16.5	-	-	-	
Mises en service	23.7	180.7	6.9	(211.3)	-	
Désinvestissements	(1.2)	(50.8)	(30.7)	(5.4)	(88.1)	
Valeur brute au 31.12.2017	1'407.3	4'225.6	212.8	255.4	6'101.1	
Amortissements cumulés au 01.01.2017	(656.3)	(2'003.3)	(192.5)	(37.1)	(2'889.3)	
Amortissements	(21.8)	(113.6)	(10.0)	-	(145.4)	8
Dépréciations	-	-	-	(14.7)	(14.7)	8/10
Mises en service	-	(36.6)	(0.5)	37.1	-	
Désinvestissements	1.1	32.0	30.6	-	63.7	
Amortissements cumulés au 31.12.2017	(677.0)	(2'121.5)	(172.4)	(14.7)	(2'985.7)	
Valeur nette comptable au 31.12.2017	730.3	2'104.1	40.4	240.7	3'115.5	

NOTE 12 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiables séparément. Elles résultent :

- d'un droit contractuel ;
- de leur capacité à être cédées individuellement ou avec d'autres actifs.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût historique, correspondant au prix payé par SIG lors

de leur acquisition. Leurs valeurs brutes sont diminuées des amortissements calculés dès la mise en service de l'actif et des éventuelles dépréciations de valeur (note 8).

Le coût des développements internes, destinés à adapter les logiciels acquis aux particularités de SIG afin d'étendre leurs avantages au-delà de leurs spécificités initiales, sont activés.

2016	En service	En développ.	Goodwill	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2016	100.5	9.6	0.3	110.4	
Investissements	-	7.0	-	7.0	
Mises en service	8.0	(8.0)	-	-	
Perte de contrôle	-	-	(0.1)	(0.1)	
Valeur brute au 31.12.2016	108.5	8.6	0.2	117.3	
Amortissements cumulés au 01.01.2016	(87.0)	-	(0.1)	(87.1)	
Amortissements	(7.9)	-	-	(7.9)	8
Perte de contrôle	-	-	0.1	0.1	
Amortissements cumulés au 31.12.2016	(94.9)	-	-	(94.9)	
Valeur nette comptable au 31.12.2016	13.6	8.6	0.2	22.4	
2017	En service	En développ.	Goodwill	Total	Note
Valeur brute au 01.01.2017	108.5	8.6	0.2	117.3	
Investissements	0.2	6.0	-	6.2	
Mises en service	8.5	(8.5)	-	-	
Désinvestissement	(1.9)	-	-	(1.9)	
Valeur brute au 31.12.2017	115.3	6.1	0.2	121.6	
Amortissements cumulés au 01.01.2017	(94.9)	-	-	(94.9)	
Amortissements	(6.2)	-	-	(6.2)	8
Désinvestissement	1.7	-	-	1.7	
Amortissements cumulés au 31.12.2017	(99.4)	-	-	(99.4)	
Valeur nette comptable au 31.12.2017	15.9	6.1	0.2	22.2	

NOTE 13 | PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

PRINCIPES COMPTABLES

Coentreprises

Les coentreprises sont fondées sur des accords contractuels par le biais desquels SIG exerce, avec d'autres partenaires, un contrôle conjoint. Dans le cadre de ces accords, les partenaires ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

Associées

Les associées sont des sociétés sur lesquelles SIG exerce une influence notable correspondant au pouvoir de participer aux décisions des politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans pour autant exercer un contrôle total ou conjoint sur ces politiques. L'influence

notable est présumée lorsque SIG détient 20% au moins des droits de vote.

Les participations dans les coentreprises et les associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ensuite, la variation de l'actif net de la coentreprise ou de l'associée est enregistrée par SIG, pour le montant correspondant à sa quote-part.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La valeur de la participation EOSH est sensible aux prix du marché de l'électricité, au taux de change EUR/CHF et aux variations de la consommation (note 10).

2016	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total	Note
Valeur au 01.01.2016	256.8	68.0	2.6	2.9	330.3	
Dividendes reçus	(4.1)	(1.8)	-	(0.7)	(6.6)	
Quote-part des autres éléments du résultat global	(4.9)	-	-	-	(4.9)	21
Part au résultat	18.2	5.3	-	1.4	24.9	
Dépréciations	-	-	(0.1)	-	(0.1)	9
Valeur au 31.12.2016	266.0	71.5	2.5	3.6	343.6	
2017	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total	Note
Valeur au 01.01.2017	266.0	71.5	2.5	3.6	343.6	
Dividendes reçus	-	(3.8)	-	(1.4)	(5.2)	
Quote-part des autres éléments du résultat global	10.1	-	0.1	-	10.2	21
Part au résultat	(4.7)	0.4	-	(0.7)	(5.0)	
Dépréciations	-	-	-	-	-	9
Valeur au 31.12.2017	271.4	68.1	2.6	1.5	343.6	

EOSH

En 2017, EOSH a été directement affectée par les pertes de sa participation Alpiq, détenue à 31.4%. Via sa quote-part dans EOSH (20.4%), SIG a également subi l'effet de ces pertes sur son résultat consolidé, à hauteur de MCHF 4.7.

La quote-part d'EOSH, prise en compte dans les chiffres SIG, tient compte des résultats semestriels d'Alpiq au 30 juin 2017. Les résultats annuels 2017 d'Alpiq, annoncés le 26 mars 2018, ne présentant pas d'écarts significatifs

par rapport à ces chiffres semestriels, aucun ajustement complémentaire n'a été considéré dans les états financiers consolidés de SIG.

Chaque année, SIG procède également à une analyse des éléments-clés d'Alpiq et des éventuelles conséquences sur la valeur de sa participation dans EOSH. Au 31 décembre 2017, aucune correction de valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

Informations financières des coentreprises et associées

Les montants ci-après représentent les valeurs extraites des états financiers des coentreprises et des associées, après mise en conformité de ces derniers, avec les exigences des normes IFRS appliquées par SIG.

2016	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total
Actifs non courants	1'765.2	228.4	57.1	9.2	
Actifs courants	175.9	187.9	18.1	22.0	
Passifs non courants	(578.1)	(125.1)	(49.7)	(2.1)	
Passifs courants	(58.4)	(100.5)	(15.0)	(19.8)	
Capitaux propres	1'304.6	190.7	10.5	9.3	
Produits	164.0	486.8	14.7	50.4	
Charges	(74.6)	(472.7)	(14.7)	(46.8)	
Résultat de l'exercice	89.4	14.1	-	3.6	
Autres éléments du résultat global	22.0	-	-	-	
Résultat global de l'exercice	111.4	14.1	-	3.6	
Part de SIG aux capitaux propres	266.0	71.5	2.5	3.6	343.6
Valeur de mise en équivalence	266.0	71.5	2.5	3.6	343.6
Part de SIG au résultat	18.2	5.3	-	1.4	24.9
Part de SIG aux autres éléments du résultat global	(4.9)	-	-	-	(4.9)
2017	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total
Actifs non courants	1'719.8	222.2	57.1	9.2	
Actifs courants	150.7	207.2	18.1	21.2	
Passifs non courants	(526.9)	(90.9)	(49.7)	(2.3)	
Passifs courants	(12.1)	(131.0)	(15.0)	(24.4)	
Capitaux propres	1'331.5	207.5	10.5	3.7	
Produits	81.0	530.0	14.7	50.5	
Charges	(103.9)	(528.5)	(14.7)	(48.1)	
Résultat de l'exercice	(22.9)	1.5	-	2.4	
Autres éléments du résultat global	47.8	-	-	-	
Résultat global de l'exercice	24.9	1.5	-	2.4	
Part de SIG aux capitaux propres	271.4	68.1	2.6	1.5	343.6
Valeur de mise en équivalence	271.4	68.1	2.6	1.5	343.6
Part de SIG au résultat	(4.7)	0.4	-	(0.7)	(5.0)
Part de SIG aux autres éléments du résultat global	10.1	-	0.1	-	10.2

NOTE 14 | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de titres de participations non consolidés.

Ces actifs financiers et les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. Les prêts et créances sont valorisés au coût amorti (note 32).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les conventions liant les actionnaires d'EDH et de SPRAG ne permettant pas de conclure à l'influence notable de SIG sur ces participations, ces dernières sont comptabilisées à leur juste valeur dans les immobilisations financières (note 10).

2016	Participations non consolidées			Prêts et créances		Instruments financiers dérivés	Total	Note
	EDH	SPRAG	Autres	EnBW	Autres			
Valeur au 01.01.2016	150.0	24.7	0.1	51.9	1.3	15.7	243.7	
Investissements	-	-	1.4	-	1.4	-	2.8	
Désinvestissements	-	-	-	(5.7)	(0.3)	-	(6.0)	
Dépréciations	-	-	-	-	(0.5)	-	(0.5)	
Autres mouvements	-	-	-	(0.4)	-	(5.1)	(5.5)	
Valeur au 31.12.2016	150.0	24.7	1.5	45.8	1.9	10.6	234.5	
Non courant	150.0	24.7	1.5	40.1	1.9	2.9	221.1	
Courant	-	-	-	5.7	-	7.7	13.4	18

2017	Participations non consolidées			Prêts et créances		Instruments financiers dérivés	Total	Note
	EDH	SPRAG	Autres	EnBW	Autres			
Valeur au 01.01.2017	150.0	24.7	1.5	45.8	1.9	10.6	234.5	
Investissements	-	-	0.3	-	3.7	-	4.0	
Désinvestissements	-	-	-	(5.7)	(0.2)	-	(5.9)	
Dépréciations	-	-	-	-	(3.0)	-	(3.0)	
Autres mouvements	-	-	-	3.2	-	10.6	13.8	
Valeur au 31.12.2017	150.0	24.7	1.8	43.3	2.4	21.2	243.4	
Non courant	150.0	24.7	1.8	36.8	2.4	7.0	222.7	
Courant	-	-	-	6.5	-	14.2	20.7	18

EDH

SIG détient 15.1% du capital-actions de la société EnergieDienst Holding AG (EDH).

EDH génère ses revenus principalement de la vente d'énergie électrique en euro. La valorisation de cette participation est donc sensible à la variation du taux EUR/CHF. Ces éléments ont rendu nécessaire des corrections de la valeur de cette participation dans le passé, pour un montant cumulé de MCHF 141.7.

Sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2017, la valeur de la participation de SIG dans EDH s'élève à MCHF 129.4 (MCHF 120.7 au 31 décembre 2016). Comme les années précédentes, SIG estime que cette valeur boursière n'est pas représentative de la valeur de

la société, en raison, notamment, de la faible proportion de flottant (note 32).

SPRAG

SIG n'ayant pas participé à l'augmentation de capital de cette société en décembre 2017, SIG ne détient plus que 13.2% du capital-actions de la société Swisspower Renewables AG (SPRAG).

En raison d'une baisse des rendements futurs attendus, la valeur de cette participation a été corrigée dans le passé pour MCHF 7.0. Au 31 décembre 2017, aucune correction de valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

Créance EnBW

Cette créance résulte des opérations relatives à l'achat des actions EDH par SIG à EnBW.

NOTE 15 | STOCKS

PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks comprennent des matériaux utilisés pour la construction des ouvrages et réseaux de SIG ainsi que des pièces de maintenance pour leur exploitation.

Ces stocks sont valorisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat, calculé selon la méthode du coût moyen pondéré, et la valeur de réalisation.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Une provision pour dépréciation de stocks est constituée principalement lorsque des éléments stockés sont considérés comme obsolètes.

	2016	2017
Matériel affecté à la construction	8.9	9.3
Matériel affecté à l'exploitation	13.9	13.1
Provision pour dépréciation de stocks	(5.1)	(5.6)
Stocks	17.7	16.8

Le mouvement de la provision pour stocks obsolètes est le suivant :

	2016	2017
Provision pour stocks au 01.01	(4.2)	(5.1)
(Dotation)/Dissolution	(0.9)	(0.5)
Utilisation	-	-
Provision pour stock au 31.12	(5.1)	(5.6)

Les stocks passés en pertes ont totalisé MCHF 0.8 en 2017 (MCHF 0.6 en 2016).

NOTE 16 | CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

PRINCIPES COMPTABLES

Les clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant en général au montant de la facture d'origine (note 32).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

À la clôture, le chiffre d'affaires des fluides (eau potable, eaux usées, gaz et électricité) et de la valorisation des déchets livrés ou réalisés et non facturés est déterminé sur la base de statistiques relatives aux consommations et aux prix de vente.

Un test de dépréciation est régulièrement effectué sur les créances significatives. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne, basée sur des événements survenus avant la clôture. Par ailleurs, une provision complémentaire pour dépréciation sur débiteurs est calculée statistiquement sur la base de l'historique des pertes des années précédentes.

	2016	2017
Clients - tiers	185.5	169.0
Clients - coentreprises et associées	1.4	0.1
Provision pour dépréciation de créances	(2.2)	(1.9)
Travaux en cours	4.5	4.7
Clients	189.2	171.9
Autres créances - tiers	3.4	5.5
Autres créances - propriétaires	-	7.0
Ventes d'énergies - tiers	1.9	1.7
Autres créances	5.3	14.2
Clients et autres créances	194.5	186.1

La rubrique «Clients-tiers» inclut les consommations à facturer pour un montant estimé de MCHF 68.8 au 31 décembre 2017 (MCHF 90.9 au 31 décembre 2016).

Les travaux en cours concernent des prestations effectuées par SIG, à facturer aux tiers. Les paiements anticipés, reçus sur les travaux en cours, sont présentés au passif du bilan (note 22).

Les créances échues et corrections de valeur sont les suivantes :

	2016	2017
Créances courantes	178.9	162.5
Créances en retard de 1 à 30 jours	4.4	3.6
Créances en retard depuis plus de 31 jours	3.6	3.0
Provision pour dépréciation de créances	(2.2)	(1.9)
Créances	184.7	167.2

Les mouvements de la provision pour dépréciation de créances sont les suivants :

	2016	2017	Note
Provision pour dépréciation de créances au 01.01	(1.7)	(2.2)	
(Dotation)/Dissolution	(0.6)	0.2	
Utilisation	0.1	0.1	
Provision pour dépréciation de créances au 31.12	(2.2)	(1.9)	

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables. Les dépréciations de créances se sont élevées à MCHF 1.0 au 31 décembre 2017 (MCHF 0.9 au 31 décembre 2016).

NOTE 17 | COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de régularisation actifs concernent des engagements contractuels en faveur de SIG, dont le montant est connu à la clôture et dont l'encaissement aura lieu dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2016	2017	Note
Comptes de régularisation - tiers	17.0	11.0	
Comptes de régularisation - coentreprises et associées	5.2	3.3	
Comptes de régularisation actifs	22.2	14.3	

NOTE 18 | ACTIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs financiers comprennent des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur ainsi que des prêts et créances évalués au coût amorti (note 32).

	2016	2017	Note
Instruments financiers dérivés	7.7	14.2	14
Créance EnBW	5.7	6.5	14/32
Actifs financiers	13.4	20.7	

NOTE 19 | LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances au coût amorti (note 32). Ils comprennent les liquidités et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois.

	2016	2017	Note
Liquidités	115.1	63.1	
Placements à court terme	60.0	41.3	
Liquidités et équivalents de liquidités	175.1	104.4	32

SIG dispose de lignes de crédit, dont le niveau est fixé en fonction de ses besoins et revu périodiquement avec ses partenaires financiers.

	2016	2017	Note
Limite des lignes de crédit	142.3	135.0	
Utilisation des lignes de crédit	2.5	9.5	

Les tableaux ci-après détaillent certains éléments des flux de trésorerie consolidés.

	2016	2017	Note
Résultat net consolidé	88.9	60.9	
Produits et charges monétaires			
Intérêts payés	15.9	14.6	9
Autres charges/(produits) financiers	1.1	(0.7)	
Produits d'investissements	(5.0)	(5.0)	9
Produits et charges non monétaires			
Part au résultat des participations mises en équivalence	(24.9)	5.0	13
Amortissements et dépréciations des immobilisations	192.8	187.1	8
Dépréciations des immobilisations financières	0.5	3.0	9
Dépréciations des entités mises en équivalence	0.1	-	9
Part des intérêts activés	(1.4)	(2.0)	9
Pertes/(Gains) de change	0.7	(3.6)	9
Autres charges financières	2.0	2.3	
Variation de juste valeur des instruments financiers	(12.0)	(0.2)	9
Résultat d'exploitation - EBITDA	258.7	261.4	

	2016	2017	Note
Variation des stocks	1.7	0.9	15
Variation des clients et autres créances	15.0	8.4	16
Variation des comptes de régularisation actifs	(4.4)	7.9	17
(Augmentation)/Diminution des actifs d'exploitation	12.3	17.2	
Variation des fournisseurs et autres créanciers	(20.8)	30.6	27
Variation des comptes de régularisation passifs	1.6	(13.8)	28
Augmentation/(Diminution) des passifs d'exploitation	(19.2)	16.8	
Variation de l'actif d'exploitation net	(6.9)	34.0	

NOTE 20 | CAPITAL DE DOTATION

L'article 3 de la L SIG fixe le montant du capital de dotation, son taux de rémunération, soit 5.0% l'an, ainsi que ses détenteurs et leur part (note 9).

Les propriétaires de SIG sont :

- l'État: MCHF 55.0
- la Ville: MCHF 30.0
- les Communes: MCHF 15.0

NOTE 21 | RÉSULTAT ET RÉSERVES

2016	Résultat	Fonds de réserve SIG	Fonds de réserve de Châtillon	Réserves de conso.	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Total
Résultat et réserves au 01.01.2016	(40.6)	1'907.8	(2.4)	167.6	(547.5)	1.0	1'485.9
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	40.6	31.1	1.3	(73.0)	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	88.2	-	-	-	-	-	88.2
Reclassements	-	0.4	-	(1.1)	-	-	(0.7)
Perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Attribution du résultat net	88.2	1'939.3	(1.1)	93.5	(547.5)	1.0	1'573.4
Juste valeur des couvertures	-	-	-	(0.4)	-	0.6	0.2
Écarts de conversion	-	-	-	(1.7)	-	-	(1.7)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	-	-	-	(2.1)	-	0.6	(1.5)
Réévaluation des engagements actuariels	-	-	-	(2.8)	(71.2)	-	(74.0)
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	-	-	-	(2.8)	(71.2)	-	(74.0)
Résultat et réserves au 31.12.2016	88.2	1'939.3	(1.1)	88.6	(618.7)	1.6	1'497.9
Note						32	
2017	Résultat	Fonds de réserve SIG	Fonds de réserve de Châtillon	Réserves de conso.	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Total
Résultat et réserves au 01.01.2017	88.2	1'939.3	(1.1)	88.6	(618.7)	1.6	1'497.9
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	(88.2)	70.5	(1.1)	18.8	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	60.6	-	-	-	-	-	60.6
Reclassements	-	0.9	-	(0.9)	-	-	-
Perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Attribution du résultat net	60.6	2'010.7	(2.2)	106.5	(618.7)	1.6	1'558.5
Juste valeur des couvertures	-	-	-	0.2	-	(0.2)	-
Écarts de conversion	-	-	-	5.5	-	-	5.5
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	-	-	-	5.7	-	(0.2)	5.5
Réévaluation des engagements actuariels	-	-	-	4.4	189.4	-	193.8
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	-	-	-	4.4	189.4	-	193.8
Résultat et réserves au 31.12.2017	60.6	2'010.7	(2.2)	116.6	(429.3)	1.4	1'757.8
Note						32	

Fonds de réserve de SIG

L'article 28 de la LSIG prévoit l'affectation du résultat net de SIG aux fonds de réserve, selon la répartition suivante :

- fonds de constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré ;
- fonds d'assurance à concurrence de 15% du solde restant jusqu'à ce qu'il atteigne 10% de la valeur comptable des immobilisations portées au bilan ;
- fonds général de réserve pour le solde.

Fonds de réserve de Châtillon

Ce fonds cumule les résultats d'exploitation du site de Châtillon depuis le transfert à SIG par l'État, en 2008.

Réserves de consolidation

Ces réserves concernent les effets cumulés, sur les fonds propres, de la consolidation des filiales, des coentreprises, et des associées. Les écarts de conversion proviennent de

la conversion des comptes annuels des entités du Groupe EOSH, qui utilisent des monnaies autres que le franc suisse.

Gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels concernent les engagements de retraite ainsi que les autres engagements actuariels. Ils résultent, d'une part, des écarts entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit et, d'autre part, de l'impact des changements apportés aux hypothèses actuarielles. Ces dernières comprennent notamment le taux d'actualisation, l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite, la durée résiduelle de l'emploi et les tables de mortalité.

Réserve de couverture

Cette réserve cumule la part « efficace » de l'ajustement, à la juste valeur, des instruments financiers dérivés de couverture des flux de trésorerie (note 32).

NOTE 22 | PRODUITS DIFFÉRÉS

PRINCIPES COMPTABLES**Participations clients aux actifs**

Au moment de leur encaissement, les participations des clients et partenaires au financement des actifs de SIG sont comptabilisées sous la rubrique « produits différés ». Elles sont ensuite comptabilisées dans le résultat au fil du temps, selon la durée d'utilité de l'actif concerné (note 3).

Versements anticipés Télécom

Les prestations de l'activité Télécom se traduisent principalement par des contrats de mise à disposition d'installations. Dans les cas de versements uniques ou périodiques, les montants des loyers reçus d'avance sont

inscrits au passif. Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location, selon une base systématique et rationnelle.

Acomptes reçus sur travaux en cours

Les acomptes reçus sur travaux en cours sont en lien avec des contrats de construction qui courent sur deux exercices, mais dont la durée est généralement inférieure à 12 mois et pour lesquels SIG enregistre les produits générés à l'achèvement des travaux. Les pertes identifiées sont comptabilisées immédiatement (note 3).

	Participations clients aux actifs	Versements anticipés Télécom	Acomptes reçus sur travaux en cours	Total
2016				
Produits différés au 01.01.2016	556.1	7.4	14.7	578.2
Augmentation	40.9	-	15.9	56.8
Diminution	(21.7)	(1.6)	(15.3)	(38.6)
Produits différés au 31.12.2016	575.3	5.8	15.3	596.4
Non courants	555.0	2.2	-	557.2
Courants	20.3	3.6	15.3	39.2
2017				
Produits différés au 01.01.2017	575.3	5.8	15.3	596.4
Augmentation	30.4	-	14.2	44.6
Diminution	(22.7)	(1.3)	(15.1)	(39.1)
Produits différés au 31.12.2017	583.0	4.5	14.4	601.9
Non courants	562.8	3.7	-	566.5
Courants	20.2	0.8	14.4	35.4

NOTE 23 | PASSIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur (note 32).

	2016	2017	Note
Passifs financiers au 01.01	25.0	6.3	
Augmentation	-	-	
Diminution	-	-	
Variation juste valeur	(18.7)	10.9	
Passifs financiers au 31.12	6.3	17.2	32
Non courants	0.2	5.8	
Courants	6.1	11.4	

NOTE 24 | EMPRUNTS

Principes comptables

Les emprunts sont classés dans la catégorie des dettes financières évaluées au coût amorti (note 32).

Lors de leur première comptabilisation, les emprunts sont enregistrés à la juste valeur des liquidités reçues (note 1), diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Ces coûts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif des emprunts et représentent la différence entre la valeur initiale de la transaction et sa valeur de remboursement.

Après la comptabilisation initiale, les coûts directement attribuables à la transaction sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt concerné, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts remboursés durant les 12 mois suivant la date de clôture, ainsi que les intérêts courus y afférents, sont présentés dans les passifs courants; les autres figurent dans les passifs non courants.

Les risques de taux d'intérêt et de liquidités sont présentés dans la note 32.

Tous les emprunts ont été souscrits en franc suisse. Ils ont été contractés auprès d'institutions bancaires ou par l'intermédiaire de brokers et ont pour contrepartie des banques ou des investisseurs.

Le taux d'intérêt effectif moyen s'est élevé à 1.70% en 2017 (1.70% en 2016).

En juin 2015, SIG a également émis sur le marché suisse un emprunt obligataire de MCHF 150.0, d'une durée de 10 ans. Cet emprunt porte un coupon annuel de 1.25%.

Entité	Taux d'intérêt	Echéance	Remboursement	2016	2017	Note
SIG	1.67%	2018	à l'échéance	50.0	50.0	
	1.80%	2021	à l'échéance	50.0	50.0	
	1.25%	2025	à l'échéance	150.6	150.6	
	3.51%	2033	périodique	34.0	32.0	
	3.80%	2033	périodique	34.0	32.0	
	3.69%	2033	périodique	34.0	32.0	
	3.80%	2033	périodique	34.0	32.0	
Emprunts à taux fixe - SIG				386.6	378.6	
SFMCP	1.58%	2020	à l'échéance	5.0	5.0	
	1.50%	2021	périodique	7.6	6.0	
	1.30%	2021	périodique	2.5	9.5	
	1.67%	2022	à l'échéance	5.0	5.0	
	2.61%	2023	périodique	10.5	9.0	
	2.16%	2025	à l'échéance	5.0	5.0	
	2.17%	2027	à l'échéance	5.0	5.0	
	2.27%	2028	à l'échéance	5.0	5.0	
	2.02%	2030	périodique	4.8	4.5	
Cadiom	2.27%	2023	à l'échéance	6.0	6.0	
	2.15%	2023	périodique	5.3	5.0	
	1.50%	2028	périodique	12.0	11.2	
Securelec	4.90%	2051	périodique	0.2	0.2	
Emprunts à taux fixe - filiales				73.9	76.4	
SIG	Libor 3 mois + 0.40%	2023	périodique	31.3	26.8	
	Libor 3 mois + 0.40%	2023	périodique	15.4	13.2	
	Libor 3 mois + 0.48%	2039	périodique	75.0	71.7	
Emprunts à taux variables - SIG				121.7	111.7	
Securelec	Libor 3 mois + 1.50%	2051	périodique	0.2	0.2	
Emprunts à taux variables - filiales				0.2	0.2	
Intérêts courus sur emprunts				7.1	6.6	
Emprunts non courants et courants				589.5	573.5	
Non courants				557.5	484.9	32
Courants				32.0	88.6	32

NOTE 25 | PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions sont comptabilisées si les conditions cumulatives suivantes sont remplies:

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques pour les contreparties, sera nécessaire pour éteindre l'obligation;

- une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les estimations des provisions tiennent compte des flux de trésorerie futurs et des facteurs d'actualisation, tels que le taux d'inflation et le taux sans risque, pour considérer l'effet du passage du temps.

2016	FPPA	Contrôle des installations basse tension	Rénovation des postes MT/BT	Fermeture du site de Châtillon	Démant. de l'usine des Cheneviers	Autres risques	Total
Provisions au 01.01.2016	57.2	0.7	13.0	13.9	-	1.5	86.3
Dotation	25.6	-	0.3	-	6.2	7.8	39.9
Dissolution	-	-	(0.3)	-	-	(1.5)	(1.8)
Actualisation	-	-	-	0.4	0.1	-	0.5
Utilisation	-	(0.5)	(0.5)	-	-	-	(1.0)
Provisions au 31.12.2016	82.8	0.2	12.5	14.3	6.3	7.8	123.9
Non courantes	63.8	-	11.1	14.1	6.3	-	95.3
Courantes	19.0	0.2	1.4	0.2	-	7.8	28.6
2017	FPPA	Contrôle des installations basse tension	Rénovation des postes MT/BT	Fermeture du site de Châtillon	Démant. de l'usine des Cheneviers	Autres risques	Total
Provisions au 01.01.2017	82.8	0.2	12.5	14.3	6.3	7.8	123.9
Dotation	-	-	0.4	-	-	3.1	3.5
Dissolution	(21.6)	-	-	-	-	-	(21.6)
Actualisation	-	-	0.1	(0.1)	0.2	-	0.2
Utilisation	(18.6)	(0.2)	(0.3)	-	-	-	(19.1)
Provisions au 31.12.2017	42.6	-	12.7	14.2	6.5	10.9	86.9
Non courantes	19.1	-	12.7	14.2	6.5	9.2	61.7
Courantes	23.5	-	-	-	-	1.7	25.2

FPPA (Fonds de péréquation pluriannuelle)

Dans le respect de l'article 168 al.1 de la Constitution de la République et canton de Genève, qui stipule que «l'approvisionnement et la distribution d'eau et d'électricité, ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées, constituent un monopole cantonal dans la mesure permise par le droit fédéral», SIG comptabilise une provision pour FPPA couvrant les engagements pour différences entre les produits et les charges d'électricité.

En 2017, la provision pour FPPA a diminué de façon significative en raison des baisses tarifaires appliquées au 1er janvier, de la dissolution enregistrée suite à la revue des hypothèses en matière de coûts et bénéficiant par installation et de la répercussion, dans le timbre, des effets du renouvellement d'un actif-clé du réseau électrique (poste de Verbois).

Rénovation des postes moyenne/basse tension (MT/BT)

Les dispositions de la Loi sur les cartels (LCart) exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes MT/BT dédiés aux clients à ces derniers. Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût de rénovation estimé des appareils à la charge de SIG, au moment du transfert des postes. Il est ajusté chaque année en fonction des appareils restant à rénover. Le remplacement des postes et l'engagement lié à leur rénovation devraient se terminer vers 2045.

Fermeture du site de Châtillon

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent de l'exploitant la prise en charge des frais de fermeture de la décharge de Châtillon et de sa surveillance ultérieure. Ce coût, pris en charge par SIG, est ajusté chaque année au fur à mesure du remplissage de

la décharge. La fermeture de cette décharge est prévue en 2022.

Démantèlement partiel de l'usine des Cheneviers

L'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers traite et valorise les déchets urbains, agricoles, industriels et spéciaux. Elle sera remplacée en 2023 par une nouvelle usine plus moderne et redimensionnée. L'emprise au sol de la nouvelle usine sera diminuée de moitié par rapport à l'usine actuelle, ce qui engendrera des coûts de démantèlement jusqu'en 2025.

Autres risques

Des risques opérationnels, en lien avec les activités historiques de SIG, ont nécessité la dotation d'une provision pour MCHF 7.8 en 2016 et de nouveaux engagements pour MCHF 3.1 en 2017.

NOTE 26 | ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS**PRINCIPES COMPTABLES**

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté de prestations qui correspond, selon la norme IAS 19, à un régime de prestations définies.

Les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode d'évaluation actuarielle dite des unités de crédit projetées. Ils se composent :

- des coûts actuels et passés ;
- du profit / de la perte résultant d'une modification du régime de retraite ;
- des charges / produits d'intérêts.

Selon cette méthode, le coût des retraites reconnu durant l'exercice tient compte de la durée de service des employés, de manière à le répartir uniformément sur la période résiduelle de service.

Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation sur l'engagement net de prévoyance au passif du bilan.

Les réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage en résultat lors d'une période ultérieure. Elles comprennent notamment les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime, en excluant les montants pris en compte dans le calcul de l'intérêt net.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La détermination des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles sensibles, notamment aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires ou des retraites.

	2016	2017
Engagements de retraite - SIG	910.5	622.4
Autres engagements - SIG	16.2	16.1
Engagements de retraite - filiales	14.3	13.5
Engagements de retraite et autres engagements	941.0	652.0

ENGAGEMENTS DE RETRAITE - SIG

Plan de retraite

Le personnel de SIG, actif et à la retraite, est affilié auprès de la CAP par le biais de la Caisse de prévoyance interne SIG (CPI SIG).

Selon le plan de prévoyance de SIG, l'âge de la retraite est de 64 ans et la durée d'affiliation normale de 40 ans. L'objectif du plan est d'atteindre une rente maximale de retraite correspondant à 70% du dernier salaire assuré.

Organisation et gouvernance

La CAP est une fondation de prévoyance intercommunale de droit public constituée par la Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève avec un capital propre de MCHF 0.1. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de SIG, de la Ville de Genève et des Communes contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Elle applique la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, dans le cadre de ses statuts et règlements.

L'organe paritaire suprême de la CAP est le Conseil de fondation. Ce dernier délibère lorsque la majorité des membres est présente et prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. Le Conseil de fondation assure la Direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution de ses tâches légales, en détermine les objectifs et principes stratégiques, ainsi que les moyens permettant de les mettre en œuvre. Il définit l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et en surveille la gestion.

Le Conseil de fondation a constitué des CPI et en a défini le cercle des employeurs affiliés. Les CPI disposent de règlements de prévoyance et de comptes internes propres.

La CPI SIG a, à sa tête, un Comité de gestion composé de représentants de l'employeur, des assurés salariés et retraités. Ce dernier a notamment les prérogatives suivantes :

- se prononcer sur les règlements de la fondation pour la CPI SIG;
- choisir le plan de prévoyance et/ou les contributions;
- décider de l'allocation stratégique de la fortune;
- décider l'adoption de mesures d'assainissement.

Recapitalisation de la CPI SIG

Le 28 novembre 2013, SIG a signé avec la CAP une convention d'assainissement de la CPI SIG. La dette d'assainissement comprend un montant nécessaire à la recapitalisation à 100% de la CPI SIG, ainsi qu'un montant permettant de constituer une réserve de fluctuation de valeur. Par avenant signé le 18 mars 2014, le montant de la dette d'assainissement s'élevait à MCHF 488.8, amortissable jusqu'en 2020, au taux d'intérêt de 3.50% par an.

En 2017, le versement de SIG à la CAP s'est monté à MCHF 157.2 (MCHF 77.2 en 2016), composé de MCHF 140.2 d'amortissements de la dette et de MCHF 17.0 d'intérêts y relatifs. Cette annuité constitue une cotisation de l'employeur SIG et est comptabilisée au bilan en déduction de l'engagement de retraite. Au 31 décembre 2017, le solde de l'engagement contractuel restant à verser s'élève à MCHF 143.5 (MCHF 293.6 au 31 décembre 2016).

Composition et variation de l'engagement de prévoyance

	2016	2017
Valeur actuelle des engagements	2'223.4	2'211.6
Juste valeur du patrimoine	(1'312.9)	(1'589.2)
Engagement de retraite - SIG	910.5	622.4
	2016	2017
Engagements de retraite au 01.01	892.7	910.5
Variation de l'engagement de retraite comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	67.4	(186.7)
Annuité et amortissements anticipés versés pour la recapitalisation de la CAP	(77.2)	(157.2)
Cotisations versées par l'employeur durant l'exercice	(25.4)	(26.6)
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	53.0	82.4
Engagements de retraite au 31.12	910.5	622.4

Contribution de l'employeur attendue pour 2018

Sur la base des contributions effectivement payées en 2017, le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice 2018 est estimé à MCHF 76.4, comprenant la nouvelle annuité pour recapitalisation de MCHF 49.5 et les cotisations employeur estimées à MCHF 26.9.

Structure des actifs du plan

	2016		2017	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Liquidités	55.8	4.3%	95.1	5.9%
Actions cotées en bourse	557.0	42.4%	621.4	39.1%
Obligations et prêts cotés en bourse	109.2	8.3%	229.9	14.5%
Immeubles	488.8	37.2%	526.8	33.2%
Autres	102.1	7.8%	116.0	7.3%
Composition des actifs du régime	1'312.9	100.0%	1'589.2	100.0%

La fortune de la fondation se compose de la fortune administrative de la CAP et de la fortune commune consolidée des CPI. Chaque CPI possède une part de la fortune mobilière ou immobilière commune. La fortune de la fondation est placée, conformément à la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle (LPP), de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement

suffisant, une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture des besoins prévisibles en liquidités.

En application de la norme IAS 19, les actifs du régime de la CAP n'incluent pas le solde de l'engagement contractuel de recapitalisation initialement évalué à MCHF 488.8, qui s'établit à MCHF 143.5 au 31 décembre 2017 (MCHF 293.6 au 31 décembre 2016).

Mouvement de la juste valeur des actifs du plan

	2016	2017
Juste valeur du patrimoine au 01.01	1'220.2	1'312.9
Produits d'intérêts	9.1	8.1
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	31.6	132.2
Cotisations de l'employeur	25.4	26.6
Annuité pour recapitalisation CAP	77.2	157.2
Cotisations des employés	11.9	12.2
Prestations versées	(62.5)	(60.0)
Juste valeur du patrimoine au 31.12	1'312.9	1'589.2

Les ressources de la CPI SIG résultent principalement des cotisations ordinaires, à hauteur de 24% du salaire annuel assuré, dont un tiers est versé par les assurés actifs et deux

tiers sont versés par l'employeur. Le solde provient du rendement de la fortune.

Modification de la valeur actuelle des engagements de prévoyance	2016	2017
Valeur actuelle des engagements au 01.01	2'112.9	2'223.4
Coût net des services rendus	45.5	49.5
Cotisations des employés	11.9	12.2
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	16.6	14.3
Prestations versées	(62.4)	(60.0)
Perte/(Gain) actuariel résultant de changements des hypothèses	88.6	(73.1)
- Démographiques	26.5	(43.8)
- Financières	62.1	(29.3)
Perte actuarielle résultant de l'expérience	10.3	18.6
Coût des services passés	-	26.7
Valeur actuelle des engagements au 31.12	2'223.4	2'211.6

Composition de la charge de prévoyance comptabilisée en résultat global	2016	2017
Coût net des services rendus	(45.5)	(49.5)
Coût des services passés	-	(26.8)
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	(16.6)	(14.2)
Produits d'intérêts	9.1	8.1
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	(53.0)	(82.4)
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	(26.5)	43.8
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses financières	(62.1)	29.3
(Perte) actuarielle résultant de l'expérience	(10.3)	(18.6)
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	31.6	132.2
Charge de prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(67.3)	186.7
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global	(120.3)	104.3

Composition de la charge de prévoyance comptabilisée en résultat global

Le coût des services passés s'est élevé à MCHF 26.8 en 2017. Ce coût résulte des modifications apportées au plan, décidées en 2017 dont (i) la baisse des taux d'intérêts techniques et (ii) l'augmentation, de 26 à 50%,

de la part du 13ème salaire prise en compte dans le calcul du traitement assuré. Ces montants sont immédiatement comptabilisés comme des charges, dans le coût des prestations définies de l'année 2017.

Hypothèses actuarielles

	2016	2017
Taux d'actualisation	0.65%	0.65%
Augmentation future des salaires (y compris inflation)	1.25%	1.00%
Augmentation future des prestations de retraite	0.00%	0.00%
Table de mortalité	VZ2015/Nolfi	VZ2015/CMI

Au 31 décembre 2017, la durée moyenne pondérée de l'engagement de prévoyance était de 19 années (inchangée par rapport à 2016).

Sensibilité aux hypothèses actuarielles

À chaque clôture, une analyse de sensibilité est effectuée pour les hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation de l'engagement de prévoyance.

Les effets d'une variation raisonnable du taux d'actualisation, de l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite sont présentés ci-après.

	2016	2017
Taux d'actualisation		
Augmentation 0.5%	(197.9)	(190.2)
Diminution 0.5%	229.0	221.2
Evolution des salaires		
Augmentation 0.5%	60.0	57.5
Diminution 0.5%	(55.6)	(55.3)
Evolution des prestations de retraite		
Augmentation 0.5%	153.4	148.2
Diminution 0.5%	(137.8)	(134.9)

AUTRES ENGAGEMENTS - SIG

Les statuts du personnel de SIG accordent aux collaborateurs des gratifications, en fonction de leur ancienneté lorsqu'ils sont actifs, et lors de leur départ à la retraite.

Variation des autres engagements	2016	2017
Valeur actuelle des autres engagements au 01.01	15.9	16.2
Coût net des services rendus	1.0	1.0
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	0.1	0.1
Prestations versées	(0.9)	(0.9)
Perte/(Gain) actuariel résultant de changements des hypothèses	0.1	(0.2)
- Démographiques	(0.1)	-
- Financières	0.2	(0.2)
Perte/(Gain) actuariel résultant de l'expérience	-	(0.1)
Valeur actuelle des autres engagements au 31.12	16.2	16.1

Composition des autres charges de prévoyance comptabilisées en résultat global	2016	2017
Coût net des services rendus	(1.0)	(1.0)
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	(0.1)	(0.1)
Perte actuarielle résultant du changement des hypothèses démographiques	-	-
Perte actuarielle résultant du changement des hypothèses financières	-	-
Gain actuariel résultant de l'expérience	0.1	-
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	(1.0)	(1.1)
Gain actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	0.1	-
Perte actuarielle résultant du changement des hypothèses financières	(0.1)	(0.2)
Perte actuarielle résultant de l'expérience	(0.1)	-
Charge de prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(0.1)	(0.2)
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global	(1.1)	(1.3)

Le tableau ci-dessus n'inclut pas les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour MCHF 1.3 au 31 décembre 2017 (MCHF 3.6 au 31 décembre 2016), relatives aux engagements de prévoyance de la filiale SFMCP.

Principales hypothèses de calcul liées aux autres engagements

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des autres engagements sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite de SIG.

Contribution de l'employeur liée aux autres engagements attendue pour 2018

Sur la base des cotisations effectivement payées en 2017, le montant des contributions de l'employeur est estimé à MCHF 1.1 pour l'année 2018.

NOTE 27 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes résultant de livraisons et prestations rendues par des fournisseurs sont évaluées au coût amorti, correspondant aux montants des factures d'origine (note 32).

	2016	2017	Note
Fournisseurs - tiers	42.9	74.1	
Fournisseurs - coentreprises et associées	40.5	18.6	
Fournisseurs	83.4	92.7	
Redevances - propriétaires	45.3	45.3	
Autres dettes - tiers	16.3	15.8	
Achats d'énergies - tiers	14.1	11.6	
Achats d'énergies - coentreprises et associées	1.3	25.6	
Autres créanciers	77.0	98.3	
Fournisseurs et autres créanciers	160.4	191.0	32

NOTE 28 | COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de régularisation passifs représentent les engagements contractuels dus par SIG, dont le montant est connu à la date de clôture et dont le règlement aura lieu dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2016	2017	Note
Comptes de régularisation - tiers	38.6	27.0	
Comptes de régularisation - coentreprises et associées	1.1	1.1	
Comptes de régularisation - employés	20.9	18.9	
Comptes de régularisation passifs	60.6	47.0	

NOTE 29 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers consolidés.

TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES, LES COENTREPRISES ET LES ASSOCIÉES

L'essentiel des transactions avec les parties liées concerne les achats d'énergies destinés à la vente (note 4). Les prix sont fixés contractuellement.

Droit d'achat

SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS SA pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS SA. La différence cumulée sur les quantités prélevées par SIG jusqu'au 31 décembre 2030, entre le prix de vente moyen d'EOS SA et son coût moyen de production, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat, qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité.

L'exercice de ce droit d'achat par SIG dépend des conditions du marché. La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans est de MCHF 0 au 31 décembre 2017 (MCHF 0 au 31 décembre 2016).

Option financière FMHL

EOSH a concédé à SIG un droit de prélèvement de puissance correspondant à la part indirecte de SIG dans la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans est de MCHF 0 au 31 décembre 2017 (MCHF 0 au 31 décembre 2016).

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêts en faveur de ces participations ont été également conclus. Le solde des prêts accordés mais non versés se monte à MCHF 7.1 au 31 décembre 2017 (MCHF 4.9 au 31 décembre 2016).

Opérations de financement à court terme

Des opérations de financement à court terme peuvent être réalisées principalement entre SIG et ses filiales dans le but d'optimiser leurs trésoreries respectives.

TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE SIG

SIG n'influence pas, ni n'est sous influence des sociétés sur lesquelles les propriétaires du capital de dotation ont le contrôle, le contrôle conjoint, ou une influence notable.

Redevances

Différentes lois fixent les montants des redevances que SIG doit verser à l'État, à la Ville et aux Communes (note 7).

Rémunération du capital de dotation

La LSIG mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5.0% du capital de dotation doit être versé aux propriétaires (note 20).

Autres transactions avec les propriétaires

Ces transactions concernent la fourniture d'énergies et de services aux propriétaires ainsi qu'aux sociétés dont ils ont le contrôle, le contrôle conjoint ou sur lesquelles ils ont une influence notable. Elles ont totalisé MCHF 79.2 en 2017 (MCHF 83.2 en 2016). Ces transactions sont réalisées à des conditions et échéances habituelles.

TRANSACTIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration (CA) et la Direction générale (DG) comptent respectivement 23 et 9 membres. Leurs rémunérations ainsi que les autres prestations et indemnités reçues pour leurs mandats au sein des Conseils d'administration des filiales, des coentreprises et des associées de SIG sont énumérées ci-après :

Rémunération		Président	Membres du CA		Directeur général	Membres DG	
			Total	Moyenne		Total	Moyenne
Parts fixes	2016	0.120	0.440	0.021	0.284	2.003	0.250
	2017	0.120	0.441	0.021	0.284	2.022	0.253
Parts variables	2016				0.057	0.124	0.016
	2017				0.064	0.153	0.019
Prestations en argent (indemnités et frais de représentation)	2016				0.026	0.139	0.017
	2017				0.026	0.139	0.017
Indemnités externes ¹	2016		0.155	0.016			
	2017		0.149	0.017			
Autres prestations annexes (gratifications et primes d'ancienneté)	2016				0.005	0.015	0.002
	2017				0.006	0.029	0.004
TOTAL	2016	0.120	0.595	0.037	0.372	2.281	0.285
	2017	0.120	0.590	0.038	0.380	2.343	0.293

¹ Les jetons relatifs à l'activité des membres du Conseil d'administration dans les sociétés tierces sont versés directement à SIG. Le montant total encaissé par SIG en 2017 s'est élevé à MCHF 0.390 (MCHF 0.379 en 2016).

SIG rémunère ses administrateurs pour les séances externes (9 membres du Conseil d'administration ont été concernés en 2017 ; 10 en 2016), comme pour les séances internes.

Prévoyance professionnelle

2016 2017

Participation de SIG en CHF

Direction générale

0.394 0.329

Le salaire assuré est égal au traitement brut annuel diminué de 25%, mais au plus du montant de la rente annuelle simple complète maximum de l'A pour les assurés dont le taux d'activité est de 100%. Si le taux d'activité est inférieur à 100%, ce montant est réduit en proportion. La participation de SIG (en MCHF) peut excéder la contribution ordinaire de 16% en raison du régime de la CAP, qui requiert de la part de SIG le paiement d'un rappel de cotisation pour toute augmentation de salaire excédant l'indice genevois des prix à la consommation (indice de référence de la Caisse de retraite).

Les autres engagements en faveur des membres de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG.

Les éventuelles transactions, concernant les produits ou prestations de SIG envers ses principaux dirigeants ou toute autre partie liée par l'intermédiaire de ces derniers, sont effectuées à des conditions et échéances habituelles.

Enfin, aucun prêt individuel n'est octroyé aux dirigeants de SIG.

NOTE 30 | ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Engagement en faveur de Gaznat

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de MCHF 6.6. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat.

Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et EOSH) et auprès de tiers, ainsi que du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat. Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Contrats de location simple

Les contrats de location sont des accords par lesquels le bailleur cède au preneur le droit d'utilisation d'un actif (droit de superficie pour des terrains, servitudes pour les réseaux, baux pour des locaux) pour une période donnée et en échange d'un ou d'une série de paiements. Les loyers afférents sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la durée du contrat.

	2016		2017	
	Produits locatifs	Encaissements futurs	Produits locatifs	Encaissements futurs
Encaissement minimaux à recevoir en tant que bailleur				
A moins d'un an	16.0	16.2	16.2	8.7
Entre un et cinq ans	-	17.9	-	10.8
A plus de cinq ans	-	8.4	-	6.8
Encaissement à recevoir en tant que bailleur	16.0	42.5	16.2	26.3

	2016		2017	
	Charges locatives	Paiements futurs	Charges locatives	Paiements futurs
Paiements minimaux à effectuer en tant que preneur				
A moins d'un an	(3.2)	(3.0)	(3.0)	(2.9)
Entre un et cinq ans	-	(11.7)	-	(11.7)
A plus de cinq ans	-	(161.0)	-	(158.1)
Paiements à effectuer en tant que preneur	(3.2)	(175.7)	(3.0)	(172.7)

NOTE 31 | GESTION DU CAPITAL

SIG a pour volonté de consolider sa pérennité économique dans le respect de sa mission. L'entreprise s'engage par conséquent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour maîtriser sa dette, tout en assurant les investissements indispensables à la sécurité, à la fiabilité et au développement de ses activités.

Ainsi, en complément du ratio d'indépendance financière permettant d'évaluer la structure de financement de l'entreprise, les états financiers consolidés présentent le suivi de la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette. Ceci se traduit par le ratio (« Dette nette / EBITDA »).

Par ailleurs, l'entreprise a souhaité préciser certains éléments relatifs à son endettement en décomposant, dans le tableau ci-après, la dette nette en trois niveaux :

- le premier niveau (« Dette nette financière ») regroupe les dettes contractées auprès de banques ou d'investisseurs institutionnels, nettes des liquidités ;
- le second niveau (« Dette nette avec CAP ») correspond au total de la dette nette financière et de la dette à l'égard de la CAP (contractée dans le cadre du plan d'assainissement de la caisse de pension) ;
- le troisième niveau (« Dette nette avec IAS 19 ») est la dette nette financière à laquelle s'ajoute l'engagement actuariel selon IAS 19.

SIG considère que le troisième niveau de dette (« Dette nette avec IAS 19 ») ne donne pas la vision la plus pertinente de l'endettement net de l'entreprise car ce niveau est affecté par la grande variabilité des hypothèses actuarielles, notamment financières.

Par ailleurs, c'est le niveau de « Dette nette avec CAP » qui est retenu par l'État de Genève pour l'établissement de ses comptes consolidés.

En conséquence, le calcul du ratio « Dette nette / EBITDA » est effectué sur le niveau de « Dette nette avec CAP ». L'EBITDA n'a pas fait l'objet d'un retraitement ; la partie récurrente de la charge de prévoyance calculée, qui y figure, n'ayant pas varié de façon significative d'une année sur l'autre.

Le calcul du ratio d'indépendance financière (« Dette nette / Capitaux propres ») reste quant à lui fondé sur des capitaux propres et une dette nette incluant les effets d'IAS 19.

	2016	2017
Emprunts non courants et courants	589.5	573.5
Liquidités et équivalents de liquidités	(175.1)	(104.4)
Dettes nettes financières	414.4	469.1
+ Dette d'assainissement CAP	293.6	143.5
Dettes nettes avec CAP	708.0	612.6
/ Résultat d'exploitation	258.7	261.4
Dettes nettes (avec CAP) / EBITDA	2.7	2.3
Dettes nettes avec CAP	708.0	612.6
- Dette d'assainissement CAP	(293.6)	(143.5)
+ Engagements de retraites et autres engagements	941.0	652.0
Dettes nettes avec IAS 19	1'355.4	1'121.1
/ Capitaux propres	1'617.8	1'876.6
Dettes nettes (avec IAS 19) / Capitaux propres	84%	60%

NOTE 32 | INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

PRINCIPES COMPTABLES

Tout contrat, qui donne lieu à l'enregistrement d'un actif financier pour l'une des parties et à un passif financier pour l'autre, est défini comme un instrument financier.

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers de SIG comprennent notamment les liquidités et équivalents de liquidités, les clients et autres créances, les prêts, les titres de participations non consolidés et les instruments financiers dérivés tels que les contrats à terme de gaz et d'électricité ainsi que les contrats de couverture de change et de taux d'intérêt.

Les passifs financiers de SIG sont constitués notamment des dettes fournisseurs, des emprunts bancaires et obligataires ainsi que des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers peuvent être évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

La technique d'évaluation à la juste valeur est décrite dans les principes comptables généraux (note 1).

Les prêts, les créances, les actifs détenus jusqu'à échéance, ainsi que les dettes financières sont évalués au coût amorti et ajustés par le compte de résultat sur la base d'une :

- comptabilisation initiale à la juste valeur intégrant les coûts directement attribuables à l'actif ou au passif financier ;
- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute décote sur les actifs financiers ou prime de remboursement pour les passifs financiers entre le montant initial et le montant à l'échéance ;
- réduit des dépréciations ou de l'irrecouvrabilité.

Catégories / classes

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition ou souscription. Ils sont présentés dans les catégories / classes suivantes :

- actifs et passifs financiers à des fins de transactions / évalués à la juste valeur par le compte de résultat (couverture de juste valeur) ou par les fonds propres (couverture de flux de trésorerie). Cette catégorie inclut les instruments financiers dérivés tels que les contrats de couverture à terme de taux d'intérêt, de change, de gaz et d'électricité ;
- prêts et créances / évalués au coût amorti par le compte de résultat. Il s'agit d'actifs non dérivés qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont les paiements sont fixes et déterminables. Les prêts, débiteurs, autres créances et liquidités font partie de cette catégorie ;

- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance / évalués au coût amorti par le compte de résultat. Ce sont des actifs financiers non dérivés que SIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe;
- actifs financiers disponibles à la vente / évalués à la juste valeur par les fonds propres ou au coût. Ce sont des actifs financiers destinés à être vendus ou qui ne peuvent être classés dans les autres catégories. La variation de la juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global;
- dettes financières / évaluées au coût amorti par le compte de résultat. Cette catégorie regroupe les emprunts non courants et courants, les fournisseurs ainsi que les autres créanciers.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés de SIG sont classés dans la catégorie « actifs et passifs financiers à des fins de transactions ». Ils sont composés principalement de contrats de change à terme, d'options de change, de couverture de taux d'intérêt et des contrats à terme d'électricité/gaz.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour compenser la variabilité de prix de l'élément couvert. Ces derniers sont principalement les clients, les fournisseurs et les emprunts pour SIG. Après leur première comptabilisation, les dérivés sont réévalués à chaque clôture à la juste valeur par le compte de résultat, à l'exception des opérations de couverture.

La comptabilité de couverture a pour but de traduire comptablement les résultats des opérations de couverture en enregistrant au cours de la même période les effets de l'instrument de couverture et ceux de l'élément couvert. Elle vise à limiter la volatilité qui découlerait de l'enregistrement de gains et pertes en compte de résultat sur les dérivés. SIG applique deux types de couverture :

- la couverture à la juste valeur, pour se protéger contre une exposition à la variation de prix de l'élément couvert. Les gains et les pertes sont comptabilisés en compte de résultat;
- la couverture de flux de trésorerie, pour se protéger contre la variabilité des flux de trésorerie futurs. Les gains et les pertes sont enregistrés via la réserve de couverture en fonds propres pour la partie effective de la couverture et alors que la partie ineffective est comptabilisée en compte de résultat.

VALEUR COMPTABLE ET DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Bien que les titres de placements non consolidés soient présentés dans la catégorie « Disponibles à la vente », SIG n'envisage aucune cession de ces participations dans un futur proche.

L'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement effectuée dans un objectif de couverture des risques de taux d'intérêt, de change et de variation des prix de l'électricité et du gaz. Le tableau ci-après détaille les valeurs comptables des actifs et passifs financiers au bilan.

Actifs financiers	2016	2017	Note
Dérivés - Contrats de couverture à terme d'électricité	3.3	11.2	
Dérivés - Contrats de couverture de taux de change	4.5	6.9	
Dérivés - Contrats de couverture à terme de gaz	2.8	3.1	
Actifs financiers à des fins de transactions à la juste valeur	10.6	21.2	14/18
Créances EnBW et autres non courantes	42.0	39.3	14
Créance EnBW courante	5.7	6.5	18
Clients et autres créances	192.2	183.3	16
Liquidités et équivalents de liquidités	175.1	104.4	19
Prêts et créances au coût amorti	415.0	333.5	
Titres de participations non consolidés	176.2	176.5	
Actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur	176.2	176.5	

Passifs financiers	2016	2017	Note
Dérivés - Contrats de couverture à terme d'électricité	(3.1)	(11.7)	
Dérivés - Contrats de couverture de taux de change	(3.2)	(5.5)	
Passifs financiers à des fins de transactions à la juste valeur	(6.3)	(17.2)	23
Emprunts non courants	(557.5)	(484.9)	24
Emprunts courants	(32.0)	(88.6)	24
Fournisseurs et autres créanciers	(160.4)	(191.0)	27
Dettes financières au coût amorti	(749.9)	(764.5)	

La juste valeur des actifs et passifs financiers est identique à la valeur comptable, à l'exception de l'emprunt obligataire dont la valeur comptable s'élève à MCHF 150.0 et la juste valeur à MCHF 158.9 au 31 décembre 2017 (juste valeur de MCHF 159.5 au 31 décembre 2016).

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dérivés actifs	2016	2017	Note
Contrats de couverture à terme de gaz	2.8	3.1	
Niveau 1	2.8	3.1	
Dérivés actifs			
Contrats de couverture à terme d'électricité	3.3	11.2	
Contrats de couverture de taux de change	4.5	6.9	
Dérivés actifs	7.8	18.1	
Dérivés passifs			
Contrats de couverture à terme d'électricité	(3.1)	(11.7)	
Contrats de couverture de taux de change	(3.2)	(5.5)	
Dérivés passifs	(6.3)	(17.2)	
Niveau 2	1.5	0.9	
Non dérivés actifs			
Titres de participations non consolidés	176.2	176.5	14
Niveau 3	176.2	176.5	

Classification des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers détenus par SIG se base sur les hiérarchies suivantes :

Niveau 1

Le niveau 1 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours cotés auxquels SIG a accès sur un marché actif.

est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité ainsi que le taux d'actualisation utilisés pour ce calcul de valorisation font référence au marché boursier allemand (note 14).

Niveau 2

Le niveau 2 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours sur des marchés cotés et non cotés pour des actifs ou des passifs similaires.

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui ont un effet sur les états financiers consolidés. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

Niveau 3

Le niveau 3 comprend les titres des participations non consolidées notamment EDH et SPRAG, dont la juste valeur

INFLUENCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LE RÉSULTAT

	2016	2017	Note
(Pertes) réalisées sur instruments financiers	(0.5)	-	9
Variation des instruments financiers à la juste valeur	12.6	(0.4)	9
Charges et produits sur les instruments financiers dérivés	12.1	(0.4)	
Intérêts	(10.9)	(9.6)	9
Frais et primes	(0.1)	-	
(Pertes)/Gains de change	(0.7)	3.6	9
Actualisation des créances	0.2	(0.7)	9
Produits des participations	5.0	5.0	9
Revenus des créances et placements	0.4	2.6	9
Charges et produits sur les prêts, créances et dettes	(6.1)	0.9	
Dépréciations d'actifs financiers	(0.6)	(3.0)	9
Charges de dépréciations sur les actifs financiers destinés à la vente	(0.6)	(3.0)	

Les ajustements entre la valeur comptable des transactions désignées comme des opérations de couverture et leur juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture.

Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le résultat net, de même que les achats d'électricité couverts.

Le différentiel d'intérêts des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers dans le résultat net, de même que la charge d'intérêts liée aux emprunts contractés.

INFLUENCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS ET PASSIFS SUR LES FONDS PROPRES

	2016	2017	Note
Réserves de couverture au 01.01	0.9	1.6	21
Instruments financiers de couverture de taux d'intérêt échus	0.9	-	
Variation de valeur des instruments financiers de couverture de taux d'intérêt	(0.2)	(0.1)	
Réserves de couverture au 31.12	1.6	1.5	21

Les réserves de couverture comprennent principalement un swap de taux d'intérêt à plus d'un an.

INFORMATION SUR LA NATURE, L'ÉTENDUE ET LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité et de crédit liés aux marchés financiers. SIG couvre les risques associés par des instruments financiers de taux d'intérêt, de change ainsi que par des contrats à terme d'électricité et de gaz afin de maintenir un équilibre opérationnel.

La gestion des risques revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et réduire leur impact. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la Direction générale.

SIG a mis en place une politique de gestion des risques financiers qui vise à définir le cadre dans lequel la Direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion qui en est la déclinaison opérationnelle. Ces deux documents sont régulièrement mis à jour et approuvés par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Risque de liquidités

L'objectif de SIG en matière de financement consiste à garantir un niveau de liquidités adéquat garantissant le bon fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant les rendements excédentaires, dans le respect du principe de préservation du capital.

SIG place ses liquidités excédentaires au moyen d'instruments financiers dont l'exposition est limitée et qui sont clairement définis dans sa politique et son manuel de gestion des risques financiers. L'entreprise dispose aussi de lignes de crédit auprès d'institutions bancaires, notamment sous forme d'avances à terme fixe d'une durée maximale de 12 mois.

Échéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

2016	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	À plus de dix ans	Total	Note
Emprunts non courants et courants	(35.0)	(228.4)	(293.1)	(103.1)	(659.6)	
Instruments financiers dérivés non courants et courants	(6.1)	(0.2)	-	-	(6.3)	23
Fournisseurs et autres créanciers	(160.4)	-	-	-	(160.4)	27
Echéance contractuelle des passifs financiers	(201.5)	(228.6)	(293.1)	(103.1)	(826.3)	

2017	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	À plus de dix ans	Total	Note
Emprunts non courants et courants	(82.4)	(179.1)	(260.9)	(103.1)	(625.5)	
Instruments financiers dérivés non courants et courants	(11.4)	(5.8)	-	-	(17.2)	23
Fournisseurs et autres créanciers	(191.0)	-	-	-	(191.0)	27
Echéance contractuelle des passifs financiers	(284.8)	(184.9)	(260.9)	(103.1)	(833.7)	

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque potentiel de pertes liées à une contrepartie n'honorant pas ses obligations envers SIG. Elle concerne les liquidités, les débiteurs commerciaux, les autres actifs financiers et les créances non courantes. L'activité de SIG est également soumise à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements de ses débiteurs. L'entreprise vise à minimiser le risque de crédit par une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des débiteurs.

Les limites d'engagement, ainsi que le rating minimum des contreparties (notées entre A- et AAA) pour les placements de liquidités, sont définis dans le manuel de gestion des risques financiers. La Direction générale n'anticipe pas une défaillance de ces contreparties. SIG limite les risques de crédits liés aux liquidités en les répartissant sur plusieurs institutions financières soigneusement sélectionnées.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

2016	Non échus	Échus	Total
Créances EnBW	47.8	-	47.8
Clients et autres créances	184.2	8.0	192.2
Provision pour dépréciation de créances	-	(2.2)	(2.2)
Exposition au risque de crédit	232.0	5.8	237.8

2017	Non échus	Échus	Total
Créances EnBW	46.4	-	46.4
Clients et autres créances	176.7	6.6	183.3
Provision pour dépréciation de créances	-	(1.9)	(1.9)
Exposition au risque de crédit	223.1	4.7	227.8

L'exposition aux risques de marché comprend les indicateurs suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt impacte tout autant les éléments de l'actif que du passif d'un bilan.

En ce qui concerne plus précisément la dette, il s'agit de mettre en place les couvertures adéquates, afin de se prémunir contre une évolution défavorable des taux d'intérêt. La part des emprunts à taux variable par rapport à la dette totale est plafonnée, notamment par l'utilisation d'instruments financiers clairement définis et dont les limites d'engagement sont fixées dans le cadre de la politique et du manuel de gestion des risques financiers.

Les opérations de couverture des risques liés aux taux d'intérêt ne peuvent être effectuées en principe que sur la dette existante. Néanmoins, dans le cadre d'un nouveau financement ou d'un refinancement, une opération de pré-couverture peut être effectuée, avant même que le financement ne soit totalement finalisé.

Au 31 décembre 2017, une augmentation de 0.50 point de base des taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat de MCHF 0.6 (MCHF 0.4 en 2016)

Risque de change

Dans le cadre de ses activités, SIG fait face à une exposition au risque de change EUR/CHF résultant principalement de la vente d'énergie électrique et de gaz.

Une partie de l'approvisionnement en énergie s'effectue, en effet, sur le marché en euros, alors que la vente d'énergie aux clients de SIG s'effectue principalement en francs suisses. Les recettes de SIG en euros étant négligeables, cette dernière est structurellement déficitaire en euros.

L'objectif de SIG consiste essentiellement à couvrir les besoins en euros, afin de minimiser l'impact des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les achats et les ventes d'énergie. La gestion du risque de change est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont réglées dans le cadre de la politique et du manuel de gestion des risques financiers. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Au 31 décembre 2017, une variation de 10% du taux de change EUR/CHF aurait un impact sur le résultat de MCHF 10.9 (MCHF 8.7 en 2016).

Risque de prix et d'approvisionnement

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est notamment exposée à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

Les risques de volumes et de prix liés à l'approvisionnement des clients en électricité et en gaz sont gérés par SIG et font l'objet d'une politique et d'un manuel de risques spécifiques. Les portefeuilles d'énergies électriques et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volumes liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

INDICATION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES

La politique de gestion globale des risques est validée par le Conseil d'administration qui en supervise l'exécution alors que la Direction générale met en place et pilote le système de gestion globale des risques (SGGR) selon la politique définie.

Le SGGR recense l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que les contrôles mis en place pour y faire face. Les risques liés aux états financiers font l'objet de

contrôles spécifiques qui sont déployés au sein du système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI prévoit des processus de contrôle qui permettent à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS. SGGR et SCI sont gérés par une direction dédiée.

NOTE 33 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES COMPTABLES

SIG a le contrôle lorsque cumulativement :

- elle détient le pouvoir sur l'entité ;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société sous contrôle ;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'elle obtient.

Les sociétés consolidées par SIG comptabilisent leurs résultats et leurs capitaux propres sur la base de principes comptables qui leur sont propres et qui peuvent différer de ceux de SIG. Dans ce cas, des ajustements sont apportés aux comptes des sociétés concernées pour être conformes aux exigences des normes IFRS appliquées par SIG.

Les participations acquises ou cédées sont incluses dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition et en sont exclues dès leur date de cession.

Les prises de participation correspondant à des regroupements d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode

de l'acquisition. Elle consiste à enregistrer le patrimoine de l'entreprise acquise à sa juste valeur en distinguant les actifs et les dettes identifiables.

Lors d'une prise de contrôle par étape, le coût du regroupement d'entreprises inclut la juste valeur de la participation précédemment détenue par SIG. L'éventuel gain ou perte résultant de la réévaluation est enregistré dans le compte de résultat.

Filiales

Les filiales sont des sociétés contrôlées par SIG. Elles sont consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à comptabiliser l'intégralité des actifs et des passifs de la filiale dans les états financiers consolidés. La part au résultat et aux capitaux propres qui n'appartient pas à SIG, appelée intérêts ne donnant pas le contrôle, est présentée séparément (note 33)

Coentreprises et associées

Les informations financières relatives aux coentreprises et associées figurent dans la note 13.

Le périmètre de consolidation liste l'investissement direct de SIG dans ses participations consolidées. La part du capital détenu est identique à celle des droits de vote. Toutes les sociétés consolidées dans les livres de SIG arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Siège	Domaine	2016	2017
Filiales				
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Chancy	Électricité	72.2%	72.2%
Securelec SA	Carouge	Électricité	100.0%	100.0%
Compagnie Luminotechnique SA	Satigny	Électricité	100.0%	100.0%
TourNEvent SA, en liquidation	Rochefort	Électricité	100.0%	100.0%
ennova SA	Le Landeron	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	Bullet	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	Moutier	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	Le Landeron	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	Romont BE	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	Val-de-Travers	Électricité	100.0%	100.0%
Windpark Schwängimatt AG	Laupersdorf	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de St-Brais SA	St-Brais	Électricité	95.0%	95.0%
Parc Eolien de Delémont SA	Delémont	Électricité	85.0%	85.0%
CADIOM SA ¹	Vernier	Énergie thermique	51.0%	51.0%
Services Industriels de Genève (France), Liquidée	Annemasse	Multiservice	100.0%	-
Windpark Homberg AG	Seewen	Électricité	51.0%	51.0%
Activité conjointe				
PôleBio Energies SA	Vernier	Environnement	33.3%	50.0%
Coentreprises (joint ventures)				
EssairVent SA	Essertines-sur-Rolle	Électricité	48.5%	48.5%
Windpark Burg SA	Kienberg	Électricité	40.0%	40.0%
Verrivent SA	Les Verrières	Électricité	50.0%	50.0%
CGC Holding SA	Thônex	Énergie thermique	40.0%	40.0%
Windpark Lindenberg AG	Beinwil	Électricité	-	20.0%
Entreprises associées				
EOS Holding SA	Lausanne	Électricité	20.4%	20.4%
Parco eolico del San Gottardo SA	Airolo	Électricité	25.0%	25.0%
BavoisEole SA	Bavois	Électricité	48.5%	48.5%
Securelec - Vaud SA	Écublens	Électricité	38.4%	38.4%
Gaznat SA	Lausanne	Gaz	37.5%	37.5%
CADZIPLO SA	Plan-les-Ouates	Énergie thermique	33.0%	33.0%
Swisspower Energy AG, en liquidation	Zürich	Multiservice	29.9%	29.9%

¹ SIG détient également une participation indirecte de 18.4% dans la société CADIOM, à travers son investissement dans la société CGC Holding. Ainsi, SIG consolide 69.4% de la société CADIOM dans ses comptes.

Participations non consolidées

Sociétés	Siège	Domaine	2016	2017
Swisspower Renewables AG	Zürich	Électricité	20.0%	13.2%
EnergieDienst Holding AG	Laufenburg	Électricité	15.1%	15.1%
Enerdis Approvisionnement SA	Nyon	Électricité	14.3%	14.3%
ISDS Oulens SA	Oulens-sous-Echallens	Environnement	5.0%	5.0%
Swisspower AG	Zürich	Multiservice	4.4%	4.4%
Sireso SA	Granges-Paccot	Électricité	3.1%	3.1%
Cridec SA	Eclépens	Environnement	0.2%	0.2%

Mouvements de périmètre de l'année

Durant l'année 2017, les opérations suivantes ont eu un effet sur le périmètre de consolidation :

- acquisition par SIG de la participation Windpark Lindenberg AG ;
- augmentation de la participation de SIG dans le capital de PôleBio Energies SA.

En 2017, SIG a participé à l'augmentation du capital de Sireso SA, sans effet sur le périmètre de consolidation.

Filiales

Le tableau ci-après résume les informations financières globales des filiales de SIG non détenues en propriété exclusive et dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

Les montants indiqués représentent les valeurs figurant dans les comptes des filiales SFMCP et CADIOM après avoir été retraitées pour être conformes aux IFRS, mais avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	SFMCP		Cadiom		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
% d'intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	27.8%	27.8%	30.6%	30.6%		

Bilan

Actifs non courants	116.5	117.1	44.9	42.1	161.4	159.2
Actifs courants	1.9	3.9	6.0	7.3	7.9	11.2
Actifs	118.4	121.0	50.9	49.4	169.3	170.4
Capitaux propres	48.7	50.1	16.7	17.1	65.4	67.2
Passifs non courants	59.2	54.7	31.1	29.5	90.3	84.2
Passifs courants	10.5	16.2	3.1	2.8	13.6	19.0
Capitaux propres et passifs	118.4	121.0	50.9	49.4	169.3	170.4
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	14.7	13.9	5.2	4.9	19.9	18.8

Compte de résultat

Produits	17.4	17.0	14.2	14.8	31.6	31.8
Charges	(16.9)	(17.9)	(12.4)	(13.6)	(29.3)	(31.5)
Résultat net de l'exercice	0.5	(0.9)	1.8	1.2	2.3	0.3
Autres éléments du résultat global	(3.7)	(1.8)	-	-	(3.7)	(1.8)
Résultat global de l'exercice	(3.2)	(2.7)	1.8	1.2	(1.4)	(1.5)
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	0.1	(0.7)	0.7	0.5	0.8	(0.2)

Flux de trésorerie

des activités opérationnelles	5.5	2.5	1.0	2.6	6.5	5.1
des activités d'investissement	(6.3)	(6.9)	(0.2)	(0.1)	(6.5)	(7.0)
des activités de financement	2.2	3.6	0.1	(1.1)	2.3	2.5
Variation nette des liquidités	1.4	(0.8)	0.9	1.4	2.3	0.6

Le dividende reçu en 2017 par les intérêts ne donnant pas le contrôle totalise MCHF 0.9 (MCHF 0.6 en 2016).

NOTE 34 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

PRINCIPES COMPTABLES

Si des événements sont connus entre le 31 décembre 2017 et la date d'arrêt des états financiers consolidés par le Conseil d'administration, et si ces informations sont relatives à des situations déjà existantes à la clôture, la valeur des actifs et passifs doit être corrigée.

En date du 29 mars 2018, ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de SIG, qui en a autorisé la publication.

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers consolidés ont été arrêtés.

Ces états financiers seront soumis à la validation du Grand Conseil de la République et canton de Genève sur la base du projet de loi y afférent, qui devra au préalable être adopté par le Conseil d'Etat.

Au Conseil d'État et au Conseil d'administration des
Services industriels de Genève, Vernier

Lancy, le 29 mars 2018

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés des Services industriels de Genève et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des mouvements des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés ci-joints, aux pages 30 à 79, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève et à la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève du 5 octobre 1973.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations du rapport annuel

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport annuel. Les autres informations du rapport annuel ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève et la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève du 5 octobre 1973. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description complémentaire de la responsabilité pour l'audit des états financiers consolidés peut être consultée sur le site internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport d'audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Richard Gattucci
Expert-réviseur agréé

IMPRESSUM

Couverture

Michel Meyer,
Responsable géothermie

Photos par Guillaume Mégevand

Rapport de gestion

Floriane Rousselot,
Responsable du traitement des
rejets liquides

Rapport financier

Fabrice Malla,
Ingénieur développement thermique

Impression

Imprimé par SIG sur papier Refutura
100% recyclé

Photos intérieures

Jay Louvion, Guillaume Mégevand,
Magali Girardin, SIG

Illustrations

Pierre-Abraham Rochat

CONTACTS

Relations médias

Isabelle Dupont-Zamperini
Porte-parole de SIG
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

Rapport de gestion

Nathalie Pezio-Chave
Communication institutionnelle
nathalie.pezio@sig-ge.ch

Rapport financier

Céline Gauderlot
Directrice Finances
celine.gauderlot@sig-ge.ch

Adresse de SIG

Chemin du Château-Bloch 2
1219 Le Lignon

Correspondance SIG

Case postale 2777
1211 Genève 2

Service clients SIG

0844 800 808